LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

CAP-SPEAR

Plan directeur

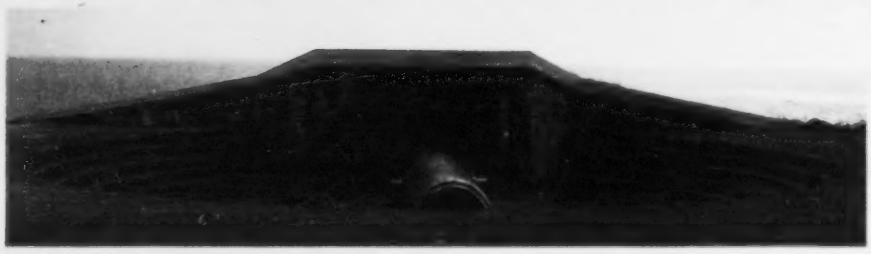

Parcs Canada Parks Canada

Canada

AVRIL 2004

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

CAP-SPEAR

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, representée par le directeur général de Parcs Canada, 2004.

This publication is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur la Plan directeur ou sur le lieu historique national du Canada du Cap-Spear :

Lieu historique national du Canada du Cap-Spear
Directeur
C.P. 1268
St. John's (T.-N.-L.)
Canada A1C 5M9

TÉL : 709-772-5367
FAX : 709-772-6302
cape.spear@pc.gc.ca
www.parcscanada.gc.ca

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Parcs Canada. Lieu historique national du Canada du Cap-Spear – plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre : Cape Spear National Historic Site of Canada management plan.

ISBN 0-662-75960-5
NO DE CAT. R64-284/2004F

1. Lieu historique national du Cap-Spear (T.-N.) – Gestion.
2. Parcs nationaux – Terre-Neuve – Gestion.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Lieux historiques – Canada – Gestion.
I. Parcs Canada. Centre de services de l'Atlantique.

FC2164.C36P47 2004
333.78'09718
C2004-980093-0

Photos de page couverture :

EN HAUT : *Parcs Canada* AU CENTRE, À GAUCHE : *Pam Coristine 2000* AU CENTRE, À DROITE : *Pam Coristine 1998*
EN BAS : *Bill Hockey 2001* ARRIÈRE-PLAN : *André Cornellier 1991*

105-00010/

Avant-propos

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Cap-Spear. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada du Cap-Spear.

David Anderson

David Anderson
Ministre de l'Environnement

Recommandations

Recommandé par :

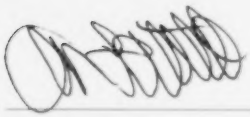

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada

William (Bill) Brake
Directeur
Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve, Parcs Canada

Résumé

La vision et l'orientation de gestion décrites dans le présent plan directeur ont pour but de préserver l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Cap-Spear. L'énoncé des objectifs de commémoration du lieu, les programmes prévus pour la protection et la mise en valeur de ses valeurs patrimoniales, la capacité financière de l'Unité de gestion et le rôle du lieu en tant que destination culturelle et naturelle ont tous été considérés dans la formulation du plan directeur. À l'heure actuelle, on n'envisage pas d'ajouts importants ou de modifications physiques au lieu; pour l'essentiel, les éléments fondamentaux du lieu historique national du Canada du Cap-Spear sont adéquats. Certains aspects du programme de mise en valeur du patrimoine au lieu méritent toutefois d'être recentrés et il y a lieu d'évaluer certaines de ses installations afin de déterminer si elles sont pertinentes et si elles conviendront aux visiteurs au cours des années à venir. Tout changement apporté devra respecter le désir du public de préserver le lieu d'une exploitation ou d'une commercialisation excessives, et d'accorder plus d'attention au complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, Parcs Canada doit améliorer l'efficacité et la proactivité de ses communications extérieures pour mieux faire connaître le lieu aux Canadiens.

Principales orientations de gestion :

Protection du patrimoine

- Créer un Dossier de lieu comprenant de l'information à jour sur les décisions de gestion présentes et passées, ainsi que sur les mesures qui ont un impact sur les structures historiques du lieu et sur les autres ressources culturelles en place.
- Formuler et appliquer un Plan de conservation et d'entretien pour le patrimoine bâti et les objets historiques du lieu; formuler et mettre en oeuvre un Plan d'intervention d'urgence en cas de désastre pour les objets historiques, qui contienne une évaluation de divers risques (par ex. d'incendie) et qui réponde aux besoins en matière de sécurité.
- Évaluer toute proposition de développement en regard de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu et de la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada; déterminer quels éléments du lieu jurent avec le paysage et prendre des mesures correctrices au moment où ils sont restaurés ou remplacés.
- Participer aux processus de planification d'autres agences municipales, provinciales et fédérales pour encourager, sur les terrains adjacents au lieu, une utilisation compatible avec les grandes valeurs d'intégrité commémorative.
- Faire évaluer la maison du gardien de phare/le Centre d'accueil par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
- Voir à ce que les ressources archéologiques et les vestiges sur place associés au phare et à la défense soient protégés et gérés de façon adéquate en créant et maintenant un répertoire des ressources, en surveillant ces ressources et en les intégrant aux diverses activités de planification et de gestion du lieu.
- Évaluer les mesures de conservation à prendre pour stabiliser le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale.
- Oeuvrer avec les agences ou organisations externes à faire comprendre et respecter les valeurs du LHNC du Cap-Spear.

Mise en valeur du patrimoine sur place

- Formuler un Plan de mise en valeur du patrimoine qui comble les lacunes et recentre les efforts en fonction du nouvel Énoncé d'intégrité commémorative, et

revoir les activités de mise en valeur du patrimoine conformément à ce plan.
- Créer une aire d'orientation améliorée qui favorise l'atteinte des objectifs du Plan de mise en valeur du patrimoine.
- Travailler avec d'autres partenaires pour ajouter des activités à la programmation dispensée sur place.

Diffusion externe
- En collaboration avec le Programme national d'études dans les écoles de Parcs Canada, formuler un programme pédagogique complet qui cadre avec le programme scolaire et qui puisse être dispensé sur place comme à l'extérieur du lieu.
- Améliorer le site Web du LHNC du Cap-Spear pour qu'il serve de principal outil de relations extérieures.
- Guider, encourager et soutenir la formulation, par Parcs Canada ou par d'autres personnes, de documents qui fournissent de l'information sur le réseau national d'aires patrimoniales protégées, sur le LHNC du Cap-Spear ou sur des thèmes liés aux valeurs patrimoniales du LHNC du Cap-Spear.

Marketing
- Réviser et mettre à jour toutes les informations de marketing du LHNC du Cap-Spear, à usage interne comme externe, pour qu'elles conviennent davantage aux publics visés, reflètent les messages sur le lieu, l'Agence et le réseau, et contiennent des messages sur la sécurité du public.
- Faire la promotion croisée d'autres attraits historiques liés au LHNC du Cap-Spear dans la région et à d'autres lieux historiques de Parcs Canada.
- Travailler de façon continue avec d'autres intervenants du marketing touristique ou de la prestation de services touristiques dans la province pour veiller à ce que leurs efforts respectent les objectifs de Parcs Canada et l'importance historique nationale du LHNC du Cap-Spear

Ressources naturelles
- Mettre à jour le répertoire et l'évaluation des ressources naturelles du LHNC du Cap-Spear.

Services aux visiteurs
- Formuler un Plan d'aménagement du site qui évalue les installations et les services en place et recommande des mesures de réfection des installations et de mise en place de nouveaux services ou installations au LHNC du Cap-Spear.
- S'efforcer d'assurer la sécurité du public au LHNC du Cap-Spear en communiquant des messages aux visiteurs sur place, en utilisant la diffusion externe et le marketing pour préparer les visiteurs éventuels à leur visite, et en mettant à jour et en appliquant le Plan de sécurité du public.
- Évaluer et/ou sélectionner tout nouvel aménagement ou toute activité opérationnelle à la lumière de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu, de la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Recherche
- Élaborer un système exhaustif et fiable pour recueillir de l'information sur les visiteurs et évaluer les efforts d'interprétation et de diffusion externe en place, en ayant recours de façon continue aux sondages sur la satisfaction des visiteurs, aux cartes commentaires et à d'autres méthodes.
- Travailler avec d'autres pour mieux être au fait des tendances du tourisme et des voyages aux niveaux régional et national.

Collaborations
- Continuer de renforcer et d'appuyer le partenariat en cours avec la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador.
- Chercher des partenaires pour les nouvelles activités prévues dans le présent plan, en accordant la priorité aux activités et aux mesures qui contribuent à l'atteinte de l'intégrité commémorative.
- Consulter et mobiliser les partenaires du lieu pour les projets qui touchent leurs activités.
- Explorer les choix de gestion des propriétés de Pêches et Océans Canada présentement situées à l'intérieur du LHNC du Cap-Spear.

Table des matières

Avant-propos iii
Recommandations v
Résumé vii

1.0 Introduction
1.1 But du plan directeur 1
1.2 Contexte 2

2.0 Importance du LHNC du Cap-Spear pour le réseau des lieux historiques nationaux 5

3.0 Intégrité commémorative
3.1 Objectif de commémoration 7
3.2 Lieu désigné 7

4.0 Analyse de la situation actuelle
4.1 Situation de l'intégrité commémorative 9
A. Protection des ressources de niveau I 9
B. Communication des messages d'importance nationale 10
C. Respect des autres valeurs patrimoniales 11
4.2 Visiteurs et services aux visiteurs 14
A. Visiteurs 14
B. Services et installations pour les visiteurs 16
4.3 Relations extérieures 17
A. Promotion et marketing 17
B. Films et événements spéciaux 17
4.4 Travail avec d'autres intervenants 17

5.0 Énoncé de vision 19

6.0 Objectifs et mesures de gestion
6.1 Protection du patrimoine 21
A. Protection des ressources de niveau I : phare de 1835 21
B. Protection des autres ressources culturelles 23
Le travail du gardien de phare et son évolution 23
Défenses de la Seconde Guerre mondiale 24
Utilisation traditionnelle 25
Objets historiques 25
C. Valeurs naturelles 26

6.2 Mise en valeur du patrimoine 27
A. Mise en valeur du patrimoine sur place 27
B. Relations extérieures 29
Éducation du public et diffusion 29
Marketing et promotion 30
6.3 Visites et services aux visiteurs 31
A. Installations, services et activités 31
B. Recherche, surveillance et évaluation 32
6.4 Travail avec d'autres intervenants 33

7.0 Mise en oeuvre du plan directeur 35

8.0 Évaluation des impacts et évaluation environnementale 37

Remerciements 39

Annexe 1
Répertoire des ressources culturelles 41

Annexe 2
Ouvrages de référence choisis 43

Cartes de référence
CARTE 1 : Contexte régionnale 3
CARTE 2 : Carte du lieu 4

1.0 Introduction

IMAGE 1. Le phare historique du cap Spear, situé sur un promontoire dominant la baie St. John's. *André Cornellier 1999.*

Les lieux historiques nationaux du Canada, témoins de millénaires d'histoire humaine et de siècles d'édification du pays, appartiennent à l'héritage de tous les Canadiens. Le cadre législatif dans lequel s'inscrit le programme des lieux historiques nationaux est prévu par la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, qui accorde au ministre responsable l'autorité de commémorer les lieux historiques nationaux.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* confie à Parcs Canada la responsabilité de veiller à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du pays. En vertu de cette loi, tous les parcs nationaux et tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada doivent être dotés d'un plan directeur qui prescrit une orientation à long terme pour leur gestion. Par ces plans directeurs, le ministre responsable de Parcs Canada s'engage envers la population du pays à protéger, mettre en valeur et administrer ces endroits spéciaux de façon responsable. Dans les cinq ans suivant la création d'un lieu historique, un plan directeur doit être formulé et déposé au Parlement, pour être ensuite revu à tous les cinq ans.

Les principes, les pratiques et les valeurs décrits dans le document *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994), et en particulier dans la *Politique des lieux historiques nationaux* et dans la *Politique de gestion des ressources culturelles*, ont orienté la présente révision du plan directeur du lieu historique national du Canada (LHNC) du Cap-Spear, et guident l'exploitation et la gestion du lieu. En tant que propriété du gouvernement fédéral, le LHNC du Cap-Spear doit aussi se conformer aux autres lois, directives et politiques fédérales, notamment à la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine* et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995).

1.1 BUT DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur d'un lieu historique national a pour but d'assurer l'intégrité commémorative de ce lieu et de guider l'application des principes et des pratiques de gestion de ses ressources culturelles. Tout en respectant ce but fondamental, le plan directeur oriente aussi la prestation d'occasions appropriées de découverte et de jouissance des lieux historiques. La protection et la mise en valeur sont toutes deux essentielles à l'intégrité commémorative d'un lieu; en effet, sans protection, il n'y aurait pas de lieux historiques nationaux à découvrir, et, sans mise en valeur, il n'y aurait pas de compréhension des raisons qui font toute l'importance des lieux pour l'histoire collective de tous les Canadiens. Le présent plan directeur décrit l'orientation qu'adopteront Parcs Canada et ses partenaires en matière de protection, de mise en valeur et de gestion du LHNC du Cap-Spear et des ressources qui y sont associées. Le plan directeur constitue le moyen par

lequel on entend préserver l'intégrité commémorative du lieu.

Le dernier plan directeur du LHNC du Cap-Spear a été déposé en 1981. Depuis ce temps, Parcs Canada a étoffé et réorienté la façon dont il planifie et gère les lieux historiques nationaux, notamment par la formulation d'énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux administrés par l'Agence.[1] Un énoncé d'intégrité commémorative a été formulé pour le LHNC du Cap-Spear et approuvé en 1999. Cet énoncé d'intégrité commémorative a contribué à la préparation et au choix de l'orientation de gestion adoptée dans le présent plan directeur.

Ce plan directeur du LHNC du Cap-Spear résulte d'un processus de révision entamé en juin 2000 par une équipe multidisciplinaire formée de spécialistes en services opérationnels, en architecture et aménagement paysager, en histoire et en archéologie. Le plan directeur révisé témoigne des commentaires reçus durant les réunions avec le grand public et les principaux intervenants, ainsi que des documents qu'ils ont soumis.

1.2 CONTEXTE

Un phare a été construit au cap Spear en 1835 pour guider les navigateurs vers le port de St. John's (Terre-Neuve), centre névralgique des pêches terre-neuviennes à cette époque. Il s'agissait du premier phare côtier à Terre-Neuve et du premier ouvrage public entrepris par la législature coloniale de Terre-Neuve.

Situé sur une crête dominant la baie St. John's, ce phare est un bâtiment d'habitation carré de deux étages entourant une tour de pierre centrale. L'architecture soignée de son extérieur témoigne de l'influence stylistique du classicisme britannique. Trois phares de modèle similaire allaient être construits sur la côte de Terre-Neuve durant la décennie suivante. Le phare du cap Spear a subi diverses modifications au cours du XIX[e] siècle; on y a notamment construit des annexes pour loger la famille Cantwell qui, dès 1846, a fourni des gardiens au phare du cap Spear.

En 1839, le phare du cap Spear faisait partie d'un réseau de signaux commerciaux établi par les marchands de St. John's pour les prévenir de l'approche de leurs navires de charge. À cette fin, on se servait de fanions pour communiquer entre le phare du cap Spear et le poste de signalisation de Signal Hill.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la position stratégique du cap Spear l'a amené à jouer un nouveau rôle. Entre 1941 et 1945, les forces canadiennes et américaines en garnison au cap ont occupé un grand complexe militaire appelé fort Cape Spear. En protégeant l'accès au port de St. John's et en assurant la défense des convois qui s'y rassemblaient, ce fort a joué un rôle important dans la défense de l'Amérique du Nord et dans l'effort de guerre des Alliés.

IMAGE 2: Vue aérienne du LHNC du Cap-Spear. *Parcs Canada*

[1] Un énoncé d'intégrité commémorative est une description détaillée de ce qui constitue la santé ou l'état complet d'un lieu historique national.

Après la guerre, un meilleur accès par la route a permis au cap Spear de devenir un attrait populaire pour les gens de la région, qui y apprécient les paysages balayés par le vent, le littoral spectaculaire et le phare saisissant.

En 1955, la construction d'une nouvelle tour de phare à proximité a fait craindre pour la survie du bâtiment original. C'est alors que des passionnés d'histoire de la région ont manifesté leur intérêt envers le lieu. En 1962, la Commission des lieux et monuments

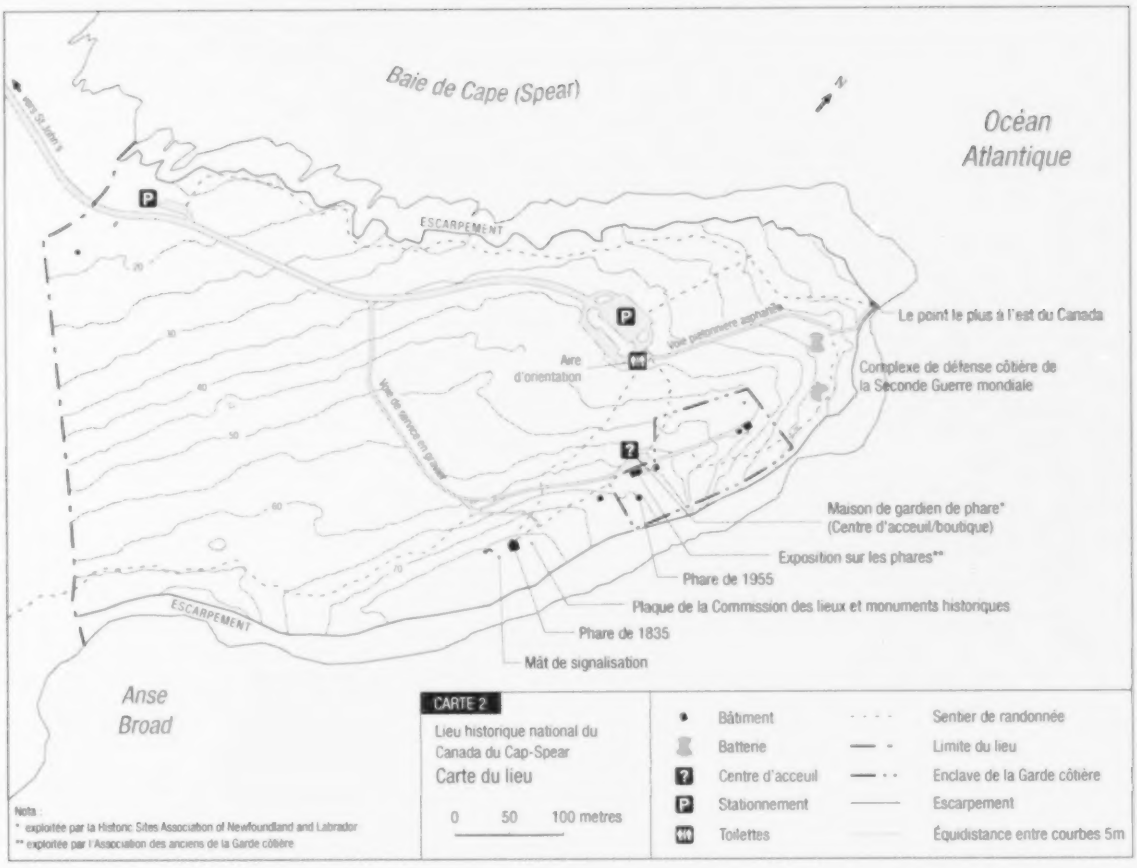

historiques du Canada a recommandé que le phare du cap Spear soit désigné lieu historique national à cause de son âge et de son architecture. Parcs Canada a acheté le lieu en 1964 et a procédé vers la fin des années 1970 à la restauration du phare à son apparence originale et à la remise à neuf de son intérieur. Le LHNC du Cap-Spear a été inauguré en 1983 par le Prince et la Princesse de Galles.

La propriété administrée par le LHNC du Cap-Spear consiste en 49 hectares de littoral accidenté; le cap lui-même est le point le plus à l'est du Canada (voir la Carte 2: Carte du lieu). Les aménagements pour les visiteurs comprennent une route d'accès asphaltée, deux terrains de stationnement et des toilettes. Des trottoirs de bois et des escaliers mènent à l'ancienne maison du gardien de phare, aujourd'hui utilisée par Parcs Canada comme centre d'accueil où sont réunies expositions d'interprétation et boutique. La maison faisait partie d'un complexe contemporain qui inclut plusieurs bâtiments et une tour de phare en béton toujours en usage. Un autre de ces bâtiments héberge à l'heure actuelle une exposition sur les phares gérée par l'Association des anciens de la Garde côtière canadienne. Ces bâtiments forment à l'intérieur du lieu une enclave administrée par la Division de la Garde côtière de Pêches et Océans Canada.

2.0 Importance du LHNC du Cap-Spear pour le réseau des lieux historiques nationaux

Le LHNC du Cap-Spear est le lieu le plus à l'est de la grande famille de plus de 890 lieux historiques nationaux créés par Parcs Canada d'un océan à l'autre du Canada. Chacun de ces lieux a joué un rôle d'importance nationale dans l'histoire du Canada ou illustre un aspect important de l'histoire du pays. Ensemble, ces lieux représentent des milliers d'années d'histoire humaine et un large éventail de thèmes couvrant la vie politique, économique, intellectuelle, culturelle et sociale du Canada. En plus des lieux commémorés, plus de 570 personnes et de 350 autres aspects de notre histoire, y compris des événements historiques, y sont commémorés pour leur importance nationale.

Le phare du cap Spear est au nombre des quatorze phares désignés lieux historiques nationaux du Canada; l'emplacement d'un ancien phare a aussi été désigné lieu historique. Ces phares, situés à divers endroits, sont importants en ce qu'ils représentent divers aspects de l'histoire des phares au Canada, notamment la navigation maritime, le génie et l'architecture. Puissants symboles du patrimoine maritime du Canada, ces lieux sont essentiels pour comprendre l'histoire, l'identité et l'expérience canadiennes. En préservant des vestiges tangibles et en faisant la chronique de notre passé, les lieux historiques nationaux prouvent que l'histoire, loin d'être dépassée, s'inscrit dans notre actualité et nous aide à tracer notre avenir.

Les lieux historiques nationaux appartiennent aux administrations fédérales, provinciales et municipales, aux entreprises, aux groupes intéressés au patrimoine et aux simples citoyens. Parcs Canada administre 149 lieux historiques nationaux d'un bout à l'autre du Canada et contribue, par l'entremise d'ententes de partage de coûts, à la gestion d'autres lieux historiques nationaux du réseau exploités par d'autres parties. Nos lieux historiques nationaux sont un héritage important et irremplaçable. En protégeant leur intégrité commémorative, nous nous assurons qu'ils seront toujours là pour le bénéfice et la jouissance des générations futures.

3.0 Intégrité commémorative

La *Politique sur les lieux historiques nationaux* repose sur le principe fondamental suivant :

Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.

La principale responsabilité de Parcs Canada au LHNC du Cap-Spear consiste à préserver son intégrité commémorative. Par intégrité commémorative, on entend la santé ou l'état complet d'un lieu historique national. On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative quand :

- Les ressources qui symbolisent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées.
- Les motifs qui justifient son importance sont clairement expliqués au public.
- La valeur patrimoniale du lieu (y compris les valeurs non associées à sa désignation de lieu historique national) est respectée par tous ceux dont les décisions et les actions peuvent avoir un impact sur lui.

L'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC du Cap-Spear est une description détaillée de ce qui fait l'intégrité commémorative de ce lieu particulier. L'énoncé d'intégrité commémorative a été approuvée en 1999.

3.1 OBJECTIF DE COMMÉMORATION

L'objectif de commémoration nous permet de mieux comprendre ce qui est commémoré au LHNC du Cap-Spear. L'énoncé des objectifs de commémoration est une description de ce qui fait l'importance nationale du lieu, formulée spécifiquement en rapport avec les raisons de l'importance nationale du lieu énoncées dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le ministre.

L'énoncé des objectifs de commémoration du LHNC du Cap-Spear est le suivant :

Le phare du cap Spear est un lieu historique d'intérêt national en raison de son âge et de l'architecture qu'il présente.

3.2 LIEU DÉSIGNÉ

Par lieu désigné, on entend l'entité géographique désigné par le ministre responsable sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Au LHNC du Cap-Spear, le lieu désigné est :

Le phare de 1835 à son emplacement original.

La zone administrée par Parcs Canada (c'est-à-dire la propriété administrée) couvre le lieu désigné et le promontoire de 49 hectares sur lequel il est situé, qu'on appelle cap Spear (voir Carte 2 : Carte du lieu).

L'intégrité commémorative du LHNC du Cap-Spear sera assurée lorsque :

- Le phare original de 1835 sera intact et ne sera pas menacé
- La valeur de l'âge et de l'architecture du phare sera communiquée efficacement
- Le reste de l'histoire du phare, les vestiges de la Seconde Guerre mondiale, la situation la plus à l'est du lieu, ses caractéristiques naturelles et ses autres valeurs patrimoniales seront tous respectés et gérés de façon appropriée, conformément aux politiques de Parcs Canada.

4.0 Analyse de la situation actuelle

IMAGE 3. Le phare de 1835. *Kevin Redmond*

4.1 SITUATION DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

A. Protection des ressources de niveau I

Le phare de 1835

Le phare de 1835 et certains vestiges structurels sont des Ressources culturelles de niveau I, directement associées à l'importance historique nationale du lieu. L'architecture du phare peut être décrite comme une structure résidentielle carrée de deux étages entourant la tour de pierre centrale qui porte la lampe et le dôme.

Étant donné que le phare de 1835 appartient au gouvernement fédéral et date de plus de 40 ans, il a été soumis à l'évaluation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) conformément à la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. Cette évaluation a déterminé que le phare devait être désigné « Classé », autrement dit, il a été identifié comme ayant la plus haute valeur patrimoniale. L'évaluation du BEEFP et l'énoncé de valeur patrimoniale contribueront à orienter la gestion du phare par Parcs Canada.

Structure

Dans le *Rapport de 1997 sur l'état des parcs* de Parcs Canada, le phare de 1835 a été décrit comme stable et en bon état. Vers la fin des années 1990, la corrosion était visible sur divers éléments métalliques du dôme de la lampe. Après l'achèvement des travaux de restauration et des réparations en 2001, ces éléments vitaux sont protégés et la structure est stable.

Au nombre des autres menaces au phare qui doivent être considérées, mentionnons la détérioration des parquets intérieurs causée par le passage des visiteurs, le manque d'accès à un registre complet des travaux architecturaux passés, ainsi que les risques d'incendie et de vandalisme. Si ces menaces sont considérées de modérées à faibles à l'heure actuelle, le nombre croissant de visiteurs suggère le besoin de les évaluer avec soin, d'exercer une surveillance accrue et d'être préparés s'il advenait qu'elles se réalisent.

Contexte

Dressé au sommet d'une crête rocheuse à l'extrémité est du pays, avec l'immense océan Atlantique comme arrière-plan, le phare du cap Spear est un symbole d'isolement complet. Dans ce sens, cet esprit des lieux et son paysage culturel pourraient être menacés par tout aménagement qui nuirait à la valeur historique du phare. Les escaliers, les rampes et les routes d'accès ont tous été construits avant la formulation de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu et de ses objectifs clairs de protection du phare et de son cadre. Toute rénovation future des infrastructures existantes et tout nouvel aménagement au lieu devront être plus soucieux de ces objectifs.

B. Communication de messages d'importance nationale

Le deuxième élément de l'intégrité commémorative consiste à s'assurer que l'importance historique nationale d'un lieu soit communiquée efficacement au moyen de messages clairs. Les principaux messages peuvent être extraits de l'énoncé des objectifs de commémoration du lieu.

Premier message :

Le phare du cap Spear a une grande importance historique nationale à cause de son âge.

Pour faire comprendre ce message, il est important de préciser les éléments suivants :

- Le phare de 1835 est le plus ancien phare encore debout à Terre-Neuve : construit en 1835-6, il est entré en service en 1836.
- Le phare a survécu parce qu'on l'a utilisé de façon continue jusqu'en 1955.
- Le phare de 1835 a été le premier d'un réseau de phares bâtis pour faciliter la navigation côtière sur la côte est de Terre-Neuve.
- Le phare de 1835 a été le premier phare côtier de Terre-Neuve, par opposition à un phare d'atterrissage comme celui du cap Race ou à un feu de port comme celui de Fort Amherst.
- Le phare de 1835 a été le premier ouvrage public majeur entrepris par la législature coloniale de Terre-Neuve après que la Grande-Bretagne lui ait accordé un gouvernement représentatif, en 1832.
- L'emplacement du cap Spear pour le phare a été choisi à cause de sa proximité de St. John's, un important centre de commerce et d'échanges pour l'industrie de la pêche terre-neuvienne.

Deuxième message :

Le phare du cap Spear a une grande importance historique nationale à cause de son architecture.

Pour faire comprendre ce message, il est important de préciser les éléments suivants :

- Le phare du cap Spear était d'un type commun; les tours de pierres rondes étaient courantes durant les premières années de la construction de phares au Canada. D'autres anciens phares au Canada ont aussi en commun cette structure d'une tour de pierre supportant un habitacle de lampe en métal et entourée d'une maison de bois.
- Le phare est représentatif du style architectural classique anglais. Les éléments suivants caractérisent cette influence : la forme massive et carrée du bâtiment; son toit à comble en coupe bas; la division symétrique des étages par des moulures et le placement équilibré des ouvertures, y compris des fenêtres aveugles; le rapport harmonieux entre les fenêtres et les ouvertures plus petites à l'étage; et les détails d'inspiration classique.

Programme de mise en valeur sur place

Programmation dispensée par le personnel

Durant la saison touristique, la mise en valeur du patrimoine se fait par des visites guidées et une programmation dispensée par le personnel. Les messages concernant l'intégrité commémorative du LHNC du Cap-Spear sont avant tout communiqués aux visiteurs au moyen d'une visite guidée du phare de 1835 et d'échanges avec des guides postés à divers endroits du lieu. Il n'y a pas de visites guidées des terrains autour du phare, sauf par entente spéciale. Durant la saison touristique (de mai à octobre), le personnel sur place consiste en deux employés saisonniers à temps plein et quatre guides étudiants; d'autres bénévoles et des membres de l'association coopérante dispensent à l'occasion des services additionnels d'orientation et d'information.

Cette méthode de communication des messages est adéquate, mais comporte des lacunes. Moins de 20 % des visiteurs du lieu visitent le phare de 1835. Le bâtiment est d'accès difficile à cause de la topographie du terrain et son architecture en interdit l'accès aux fauteuils roulants. De plus, étant donné que les guides du phare sont aussi responsables à la fois de la collecte des droits et de la conduite des visites, il est difficile de garantir que tous les visiteurs reçoivent un niveau adéquat d'orientation ou d'information. Les messages transmis par les guides ont été révisés récemment

de façon à cadrer avec l'énoncé d'intégrité commémorative. Toutefois, le programme doit être revitalisé de manière à mieux atteindre les publics cibles et il faut offrir plus de continuité d'une année à l'autre pour assurer la qualité et la cohérence des messages communiqués.

Programmation non dispensée par le personnel

L'intérieur du phare de 1835 a été remeublé et restauré pour illustrer la période de 1835-40; cet intérieur remeublé est un élément clé de la programmation non dispensée par le personnel offerte au lieu.

Le Centre d'accueil (situé dans une ancienne maison de gardien de phare) contient une exposition d'interprétation et une boutique de cadeaux. La pièce qui abrite ces deux fonctions est petite, environ 100 m². L'exposition décrit des aspects de l'utilisation des phares non directement liés aux messages d'importance nationale. On accède au Centre d'accueil en montant un long escalier à partir du stationnement, ce qui le rend peu approprié pour dispenser des messages d'orientation et de présentation aux visiteurs. Le petit Centre d'accueil reçoit environ le quart de tous les visiteurs au lieu.

À divers endroits autour du lieu, des panneaux d'interprétation offrent de l'information sur l'histoire et les valeurs naturelles du lieu. Toutefois, ces panneaux ne donnent pas une image complète illustrant un scénario clair et ne suivent pas le sens logique de la circulation des visiteurs. Il n'existe pas de brochure-guide pour le lieu. Comme le LHNC du Cap-Spear n'est ouvert que durant l'été et qu'il voit un nombre croissant de visiteurs hors-saison, la programmation sur place non dispensée par le personnel joue un rôle vital pour communiquer l'histoire et l'importance nationale du LHNC du Cap-Spear en dehors de la saison touristique.

Diffusion et contacts avec les jeunes

La plupart des jeunes et des groupes scolaires qui visitent le lieu ne profitent pas au maximum de ce qu'il a à offrir. Au lieu de s'informer sur l'âge et l'architecture du phare du cap Spear, ces groupes préfèrent observer les baleines et les icebergs à partir du lieu. À l'heure actuelle, il n'existe que peu de moyens de communiquer les messages aux groupes scolaires qui ne peuvent pas se rendre au LHNC du Cap-Spear, Parcs Canada n'ayant pas de programme de diffusion complet pour le lieu.

Conscient du besoin de rajeunir ses modes de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada a récemment formulé une orientation nationale pour la diffusion externe en milieu scolaire. Cette orientation nationale et les initiatives menées en parallèle par les unités de gestion fourniront à Parcs Canada des occasions de dispenser à la jeunesse de l'information sur le LHNC du Cap-Spear.

IMAGE 4. Animation en costume d'époque. *Dave Taylor 1992.*

C. Respect des autres valeurs patrimoniales

Le but du troisième élément de l'intégrité commémorative consiste à veiller à ce que les autres valeurs patrimoniales du LHNC du Cap-Spear soient respectées, ce qui suppose que les ressources patrimoniales de niveau II soient protégées conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et que les autres valeurs patrimoniales du lieu soient communiquées.

Le phare

Le LHNC du Cap-Spear contient une gamme de ressources culturelles associées à son utilisation comme station de phare au-delà de la période du phare original. Il s'agit notamment des vestiges archéologiques des ajouts au phare original et d'une étable, d'un jardin et d'un puits; d'une maison de gardien de phare modifiée pour servir de Centre d'accueil; des vestiges de routes, de sentiers et d'activités d'utilisation du terrain; et des artefacts de la collection archéologique. L'état

de toutes ces ressources est considéré comme stable.

Le programme de mise en valeur du patrimoine du lieu non dispensé par le personnel met l'accent sur la période initiale de 1835-40, soit celle où le phare a d'abord été conçu et construit. Ceci dit, les visiteurs sont très intéressés à en apprendre davantage sur la principale famille de gardiens du phare, les Cantwell, qui restent associés de près au lieu. Les récits associés à la vie de cette famille au cap Spear couvrent la période de la fin des années 1840 jusqu'aux années 1960, moment où le phare a été désigné d'importance historique nationale.

Le complexe du phare contemporain consiste en deux anciennes maisons de gardiens de phare, en une tour de phare en opération et en plusieurs autres petites structures construites durant les années 1950. Parcs Canada a acheté l'une des maisons et l'a transformée en Centre d'accueil. Le reste des bâtiments et le terrain forment une enclave dans le lieu qui est possédée et administrée par la Division de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada. Dans la résidence de la Garde côtière canadienne, l'Association des anciens de la Garde côtière exploite une galerie d'art où sont exposées des toiles représentant les phares de Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que le complexe du phare entraîne divers problèmes d'exploitation et une certaine confusion sur le plan des installations et les droits d'entrée, il contribue à enrichir le lieu et l'expérience des visiteurs. De concert avec le bâtiment administré par Parcs Canada, le complexe de phare témoigne de la dernière étape de l'évolution du phare au cap Spear. La Division de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada n'a pas encore soumis la partie du complexe de phare qu'elle administre à l'évaluation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoinee (BEEFP). Parcs Canada est en train d'évaluer les scénarios de gestion de cette propriété enclavée.

Le contexte géographique associé aux débuts du phare au LHNC du Cap-Spear dépasse la limite des terres administrées par Parcs Canada pour inclure la rive nord de la baie du cap Spear. En effet, des bateaux accostaient à l'anse Cantwell, au haut de laquelle les familles des gardiens tenaient des jardins et menaient d'autres activités agricoles dans un pré naturel. Un sentier, et plus tard une route, reliaient les bâtiments du phare sur le promontoire à ce secteur, que l'on peut voir depuis divers endroits dans le lieu.

Complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale

On trouve au LHNC du Cap-Spear des vestiges historiques du fort Cape Spear, qui ont leur importance en ce qu'ils rappellent la présence militaire canadienne et américaine à cet endroit. Bien qu'une évaluation par le BEEFP n'ait pas abouti à une désignation patrimoniale, Parcs Canada considère que ce complexe est important pour le rôle du lieu durant la Seconde Guerre mondiale et l'a désigné ressource culturelle de niveau II. Les éléments les plus visibles de ce complexe sont les deux emplacements de pièces reliés par des souterrains et des salles aménagés dans la colline à l'extrémité de la péninsule. On observe plus loin les fondations de béton et les ruines d'une salle de pointage pour les pièces. Près de la limite du lieu, une structure de régularisation des eaux était jadis reliée au complexe militaire par une conduite souterraine.

Le public s'est dit inquiet de la façon dont Parcs Canada s'occupait de ces ressources, en particulier des structures à l'extrémité de la péninsule. Dans son *Rapport de 1997 sur l'état des parcs*, Parcs Canada a indiqué

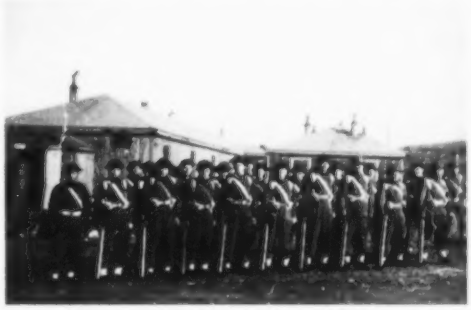

IMAGE 5. Fort Cape Spear, Seconde Guerre mondiale.
Archives nationales du Canada

que le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale était dans un état « acceptable » et « s'améliorait »; ceci dit, ce rapport ne concernait que les ressources de l'extrémité de la péninsule. La salle de pointage de tir est en mauvais état. Quant à la structure de régularisation des eaux et à la conduite souterraine, elles n'ont pas été évaluées.

Les efforts déployés pour stabiliser les fortifications des emplacements de pièces et des environs ont aidé à ralentir leur détérioration, mais ne représentent que des mesures provisoires. Il est temps d'envisager comment les protéger à long terme. En choisissant des façons de stabiliser et de protéger le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale, Parcs Canada doit considérer le besoin de communiquer ses valeurs patrimoniales tout en veillant aux aspects d'accessibilité, de sécurité du public et d'impact environnemental des diverses options.

Paysage culturel et vestiges de paysages

Le paysage culturel du LHNC du Cap-Spear est constitué des zones de la propriété administrée qui ont été modifiées ou influencées par les humains. Le paysage culturel du lieu témoigne de l'évolution de Cap-Spear : son histoire liée au phare, son occupation durant la Seconde Guerre mondiale et son attrait pour les gens du coin. Au nombre des ressources visibles mais mal comprises, mentionnons les fondations des anciens bâtiments militaires et associés au phare, les traces d'activités agricoles passées et les vestiges de sentiers et de routes.

Le manque de connaissances peut compliquer la protection de ces vestiges des impacts de l'utilisation par les humains, des futures activités de mise en valeur du lieu ou des processus naturels. On aura donc besoin de meilleures informations sur ces ressources pour prendre des décisions éclairées sur leur protection. De telles informations, susceptibles de fournir un meilleur éclairage sur l'évolution du lieu, devraient être communiquées aux visiteurs.

Objets historiques

Collection archéologique

Constituée d'environ 300 pièces de céramique et éclats de verre, de fragments d'outils, de pipes et de crayons d'ardoise, la collection archéologique décrite par Parcs Canada dans son *Rapport de 1997 sur l'état des parcs* est jugée dans un état « acceptable ». Cette collection se trouve à Halifax, en Nouvelle-Écosse, dans un local sécuritaire géré par le Centre de services de l'Atlantique de Parcs Canada.

Même si cette collection d'artefacts est dans un état acceptable, les gestionnaires du lieu ne peuvent pas y accéder aisément. Les efforts déployés à l'heure actuelle pour transférer les dossiers écrits, comme les notes de terrain, sur du papier d'archives ou sur support électronique, ainsi que pour répertorier les artefacts et les photographies, devraient permettre aux gestionnaires de consulter plus facilement les informations sur la collection dans l'avenir.

IMAGE 6. Salon de la maison du gardien, phare du cap Spear.
Pam Christine 1997

Collection de conservation

Lorsque le phare a été restauré à son apparence originale, on a recueilli des artefacts et de l'ameublement de divers endroits de Terre-Neuve et, dans certains cas, des Maritimes, pour illustrer le style de vie de la famille d'un gardien de phare vers 1840. En tout, cette collection comprend plus de 800 objets, surtout des accessoires et de l'ameublement de maison et de phare. La collection se trouve dans le phare de 1835, tandis que certains objets associés à l'occupation du phare par la famille Cantwell sont exposés au Centre d'accueil.

Notamment, un collage souvenir de plantes séchées y témoigne de la longue histoire du cap Spear et de son importance spéciale pour les visiteurs; ce collage est considéré comme un objet historique et une ressource culturelle de niveau II. Pour l'essentiel, la collection est en bon état, ce qui a été confirmé par Parcs Canada dans son *Rapport de 1997 sur l'état des parcs*.

Parce que la remise en état du phare a eu lieu avant la formulation de l'énoncé d'intégrité commémorative du phare et de la *Politique de gestion des ressources culturelles de* Parcs Canada, il se peut que l'intérieur de la maison ne cadre pas avec la politique et l'orientation actuelles de Parcs Canada. Le décor intérieur du phare doit être revu dans le cadre d'une évaluation élargie du programme de mise en valeur du mise en valeur du patrimoine, compte tenu de l'importance historique nationale du lieu et de la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

Plaques et monuments

Des plaques, des monuments et d'autres objets témoignent de la reconnaissance par les Canadiens du fait que le LHNC du Cap-Spear est un endroit spécial. Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, installée à proximité du phare de 1835, décrit son importance historique nationale. Un monument au terrain de stationnement rappelle l'inauguration officielle du LHNC du Cap-Spear en 1983 par le Prince et la Princesse de Galles.

Divers autres monuments commémoratifs ont été érigés au cap Spear à la mémoire de personnes qui ont perdu la vie au lieu ou à proximité.

Valeurs naturelles

Le LHNC du Cap-Spear se trouve dans un cadre naturel spectaculaire. Le cap Spear est la pointe de terre la plus à l'est au Canada. Au cap, les visiteurs découvrent l'océan Atlantique et son littoral, souvent pour la première fois. Le cap Spear est un excellent poste d'observation des icebergs, des baleines et des oiseaux de mer. Les valeurs naturelles du lieu, sa végétation et sa géologie, sont représentatives de la région et attirent de nombreux visiteurs. Sur place, ce sont les employés et divers panneaux d'interprétation qui dispensent l'information sur les valeurs naturelles et l'environnement marin du lieu.

La connaissance de l'environnement naturel du cap Spear émane surtout d'une *Reconnaissance et d'une évaluation préliminaires des ressources naturelles* du lieu effectuée en 1979. Ce rapport relevait divers changements à des composantes physiques et biologiques du lieu attribuables à son occupation historique et à son utilisation par les visiteurs. Une mise à jour de ces données et de cette évaluation aiderait les gestionnaires à faciliter la poursuite des activités de conservation des valeurs naturelles du lieu et à améliorer l'interprétation de ses attraits naturels.

IMAGE 7. Le cap Spear est un endroit populaire pour l'observation des icebergs. *Dave Taylor 1991.*

4.2 VISITEURS ET SERVICES AUX VISITEURS

A. Visiteurs

On estime que quelque 110 000[1] visiteurs se présentent chaque année au LHNC du Cap-Spear, dont au moins 10 000 hors-saison (de la mi-octobre à la mi-mai). Depuis le dépôt du plan directeur de 1981, le nombre de visiteurs et les modes d'utilisation du LHNC du Cap-Spear ont beaucoup changé :

[1] Chiffres obtenus en faisant le décompte des véhicules stationnés

- Le nombre de visiteurs par an a plus que triplé.
- La plus grande proportion de visiteurs sont des Canadiens de l'extérieur du Canada atlantique.
- La proportion de visiteurs venus des États-Unis et d'autres pays s'accroît.
- Un plus grand nombre de visiteurs viennent en groupes; il en vient aussi davantage dans l'inter-saison et hors saison.
- Le nombre de passionnés de plein air et d'écolo-touristes s'accroît.
- De plus en plus de visiteurs recherchent de l'information sur le lieu en ayant recours à des médias électroniques.
- Le cap Spear reste une destination populaire auprès des gens du coin, surtout durant les fins de semaine.

On peut classer les visiteurs du LHNC du Cap-Spear dans les groupes suivants :

Visites générales
La majorité des visiteurs au LHNC du Cap-Spear visitent la région seuls ou au sein d'un groupe, et le LHNC du Cap-Spear est l'une des étapes de leur exploration des attraits de St. John's et de la région du sud de l'Avalon. Ce groupe inclut les divers sous-groupes de voyageurs en autocar, notamment les voyages organisés, les passagers de paquebots et les participants à des congrès. Les membres de ces groupes représentent près de 20 % des visiteurs au lieu et on s'attend à ce que cette proportion connaisse une forte augmentation au cours des prochaines années.

Groupe intéressé à la culture et à l'histoire
Représentant quelque 27 % des visiteurs du lieu, ce groupe est attiré par l'importance historique, par les bâtiments et par le paysage culturel du LHNC du Cap-Spear.

Groupe intéressé au patrimoine naturel
Représentant environ 25 % des visiteurs du lieu, les membres de ce groupe viennent au LHNC du Cap-Spear pour admirer ses attraits naturels. Constitué de résidents des environs et de touristes intéressés aux expériences d'aventure douce et à l'écologie, ce groupe vient souvent hors saison et tôt dans la journée pour observer les baleines et les oiseaux marins. Les randonneurs, attirés au LHNC du Cap-Spear pour ses liens avec un réseau de sentiers littoraux, sont parmi les rares visiteurs qui se présentent préparés pour le climat et le terrain difficile.

Résidents des environs
Ce groupe vient surtout de la région de St. John's pour des sorties en famille, en particulier les fins de semaine et durant la saison de migration des baleines et des icebergs. Les résidents sont des visiteurs assidus, qui aiment les pique-niques, les événements spéciaux et les promenades aux principaux attraits du lieu.

Groupes scolaires et jeunes
Les groupes scolaires et les jeunes ne forment qu'un faible pourcentage des visiteurs du lieu. L'offre de documentation et de programmes en français au LHNC du Cap-Spear y attire les écoles et d'autres groupes qui désirent profiter de services en français.

Au sein de tous ces groupes, on observe un segment de visiteurs à besoins spéciaux, surtout à mobilité réduite, venus chercher à Cap-Spear une expérience de plein air. Le nombre de visiteurs à besoins spéciaux devrait augmenter au gré du vieillissement de la population canadienne.

Public non-visiteur
Nombre de Canadiennes et de Canadiens ne sont pas en mesure de visiter le LHNC du Cap-Spear. Ce public peut quand même trouver de l'information sur le lieu dans le site Web de Parcs Canada, dans les publications, brochures et audio-visuels produits par Parcs Canada, et dans divers ouvrages et études qu'ils peuvent obtenir sur demande. De ce public non-visiteur, le groupe des « visiteurs virtuels », qui découvrent le lieu par l'intermédiaire des médias électroniques, est le plus important.

IMAGE 8. Centre d'acceuil / boutique. *Bill Hockey 2001*

B. Services et installations pour les visiteurs

Le plan directeur de 1981 pour le LHNC du Cap-Spear détaillait l'orientation à adopter pour l'aménagement du lieu. Divers travaux en ce sens ont été accomplis depuis, notamment :

Mise en valeur et protection des ressources historiques

- Le phare de 1835, restauré et remeublé, est ouvert au public.
- La batterie de la Seconde Guerre mondiale a été stabilisée et des panneaux d'interprétation y ont été installés.
- La maison du gardien de phare des années 1950 a été transformée en Centre d'accueil et d'interprétation.

Accessibilité et circulation

- Un nouveau tronçon de route asphaltée mène à un terrain de stationnement agrandi.
- Les sentiers du lieu ont été améliorés et de nouveaux sentiers ont été créés.

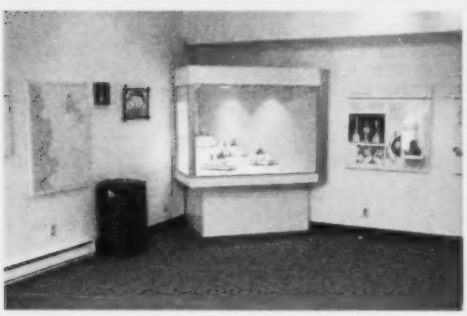

IMAGE 9. Centre d'acceuil / boutique, vue de l'intérieur. *Bill Hockey 2000*

- Une nouvelle boucle piétonnière mène du terrain de stationnement aux principales zones d'intérêt pour les visiteurs.

Services aux visiteurs

- Une aire d'orientation a été aménagée près du terrain de stationnement.
- Des aires de pique-nique ont été créées.
- De nouvelles toilettes ont été construites à côté du terrain de stationnement.

Pour le moment, les visiteurs n'ont pas à payer de droit pour parcourir le lieu, sauf s'ils choisissent de visiter le phare de 1835 durant la saison touristique.

Le programme annuel d'information sur les visiteurs de Parcs Canada rend compte du degré de satisfaction des visiteurs au lieu. Les enquêtes les plus récentes révèlent que les visiteurs sont très satisfaits de la plupart des installations et des services offerts au LHNC du Cap-Spear. Les participants aux consultations publiques menées avant la rédaction du présent plan directeur ont dit qu'ils aimeraient des toilettes à différents endroits dans le lieu, un meilleur affichage routier pour le lieu et un choix modeste d'événements et de programmes.

En dépit de la satisfaction générale exprimée par les visiteurs, les employés ont cerné des lacunes à certains des aménagements pour les visiteurs. Le mur de fondation de l'ancienne maison des gardiens de phare utilisée comme Centre d'accueil doit être réparé et le bâtiment pourrait devoir être modifié si on envisage de changer l'usage qu'on en fait. Tous les aménagements du LHNC du Cap-Spear ont besoin d'une source fiable d'alimentation en eau; à l'heure actuelle, l'eau y est amenée par camion et stockée dans des réservoirs souterrains. Les toilettes existantes risquent de ne pas suffire à la demande du nombre accru de visiteurs. Les matériaux paysagers inertes comme les bordures de chaussée, l'asphalte, les rampes, les passerelles et les escaliers commencent à montrer leur âge et, dans certains cas, ont grand besoin d'être entretenus. La sécurité des installations contemporaines n'est pas préoccupante durant la saison touristique; toutefois, les risques de vandalisme et de vol augmentent lorsque le lieu est fermé.

4.3 RELATIONS EXTÉRIEURES

A. Promotion et marketing

L'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve de Parcs Canada collabore avec ses collègues de Parcs Canada des niveaux national et régional aux études de marché et à la création de matériel de marketing à l'intention du public de l'extérieur de la province.
Parcs Canada a formé des partenariats avec divers organismes de promotion touristique et voyagistes provinciaux et locaux afin de mettre en marché le LHNC du Cap-Spear et les attraits patrimoniaux de l'est de Terre-Neuve auprès des visiteurs potentiels. Le LHNC du Cap-Spear est un attrait majeur au sein d'un certain nombre d'attraits du patrimoine culturel et naturel de la région qui, réunis, forment une destination touristique. Les autres attraits de la région comprennent d'autres lieux historiques nationaux, des expériences du patrimoine culturel traditionnel de Terre-Neuve et des attraits du patrimoine naturel, dont un certain nombre sont souvent vendus ensemble. Parcs Canada doit continuer de collaborer à ces efforts et de favoriser les liens avec les voyagistes locaux et les intervenants de l'industrie touristique locale, en particulier ceux qui se spécialisent dans les visites à forfait (par ex., les visites de phares).

B. Films et événements spéciaux

On relève de plus en plus de demandes d'utilisation du LHNC du Cap-Spear pour les tournages de films et les séances de photo, ainsi que pour la tenue de manifestations spéciales. S'ils sont correctement gérés, de tels événements peuvent aider Parcs Canada à répondre à son mandat et à ses objectifs de communications externes en sensibilisant le public au lieu, au réseau des lieux historiques nationaux et à Parcs Canada. Les demandes d'utilisation du lieu pour des événements spéciaux sont évaluées individuellement. Les lignes directrices nationales sur le multimédia sont utilisées pour répondre aux demandes de tournage cinématographique au lieu.

4.4 TRAVAIL AVEC D'AUTRES INTERVENANTS

La poursuite de partenariats et les bonnes relations avec d'autres intervenants aident Parcs Canada à atteindre ses objectifs pour le lieu. Parcs Canada pourrait songer à offrir des services accrus par l'entremise d'ententes avec des organisations sans but lucratif et avec le secteur privé. À l'heure actuelle, Parcs Canada a une solide relation avec la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador, une association coopérante sans but lucratif qui exploite la boutique de cadeaux du Centre d'accueil, s'occupe de la création et de la promotion de produits thématiques, organise et commandite des événements et des programmes spéciaux et contribue aux travaux d'immobilisations. En outre, Parcs Canada a des rapports bien établis avec des associations, des organisations et des agences qui sont responsables de l'administration des parcelles de terre au sein ou autour du lieu, notamment avec la Garde côtière canadienne et la ville de St. John's,

5.0 Énoncé de vision

IMAGE 10. Vue aérienne du littoral tourmenté et du phare du cap Spear. *Parcs Canada 1994*

Désormais, l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Cap-Spear sera assurée. Les ressources culturelles associées aux raisons de l'importance nationale et aux autres valeurs patrimoniales seront protégées et mises en valeur conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. La recherche, l'évaluation, le respect de la valeur historique et la surveillance sous-tendront toutes les interventions qui affecteront les ressources culturelles. Les valeurs naturelles du lieu, notamment son environnement marin et terrestre et son emplacement géographique, seront reconnues et respectées dans la gestion du lieu.

Le programme de communications et de mise en valeur du patrimoine du lieu présentera les messages sur l'importance nationale et sur les autres valeurs patrimoniales d'une façon complète et intéressante. Les visiteurs et le grand public comprendront que le lieu fait partie d'un réseau de lieux historiques nationaux, que le phare du cap Spear est le plus vieux phare de Terre-Neuve-et-Labrador et qu'il représente une architecture typique de la côte est du Canada avec ses caractéristiques de l'architecture classique de Grande-Bretagne. Les visiteurs apprendront le rôle du phare du cap Spear au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles, en plus de mieux comprendre le mode de vie des gardiens de phare et de leurs familles. Les visiteurs comprendront aussi que l'emplacement géographique du cap Spear en faisait un endroit de prédilection pour la construction d'une batterie de défense côtière, construite et occupée par des troupes canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale.

Fort de son mélange de ressources culturelles et naturelles et de sa position géographique unique, le lieu historique national du Canada du Cap-Spear sera un attrait touristique vital pour St. John's et l'est de la presqu'île Avalon. Les résidents des environs continueront d'apprécier et d'utiliser le lieu, qui contribuera au tourisme viable dans la région. D'autres citoyens du Canada auront accès au lieu et seront en mesure d'en apprendre davantage à son sujet en consultant le site Web de Parcs Canada et d'autres nouveaux médias. Dans sa gestion du lieu, Parcs Canada établira des relations de travail productives avec d'autres agences gouvernementales et des groupes d'intéressés, comme avec les collectivités locales et le secteur privé. Le lieu historique national du Canada du Cap-Spear continuera d'agir comme symbole national, en stimulant la fierté à l'endroit de notre patrimoine maritime et en mettant en valeur l'identité canadienne.

6.0 Objectifs et mesures de gestion

IMAGE 11. Dôme de la lampe, phare du cap Spear. *Bill Hockey 2001.*

Parcs Canada a pour mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples d'importance nationale du patrimoine naturel et culturel du Canada, et d'encourager la compréhension, la connaissance et la jouissance de ces endroits par le public de façon à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et à venir. Pour s'acquitter de ce mandat au LHNC du Cap-Spear, Parcs Canada a formulé une orientation de gestion qui guidera les gestionnaires du lieu au cours des cinq à dix prochaines années. La stratégie et les mesures envisagées pour le LHNC du Cap-Spear sont inspirées de l'énoncé de vision et des objectifs stratégiques de Parcs Canada suivants :

- Faire de l'intégrité commémorative la grande priorité
- Éduquer les Canadiens et les visiteurs du monde entier sur le lieu
- Dispenser aux visiteurs des services appropriés qui les aident à profiter et à jouir du lieu, tout en veillant à réduire au minimum les niveaux d'impact associés à la fréquentation
- Axer la gestion sur la prise de décisions efficaces et l'atteinte des résultats

La *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et ses principes guideront les décisions sur les problèmes qui ne sont pas traités dans le cadre du présent plan directeur.

6.1 PROTECTION DU PATRIMOINE

La protection des ressources culturelles est l'un des éléments fondamentaux de l'intégrité commémorative. La protection du patrimoine suppose qu'on veille au respect de toutes les ressources culturelles du lieu et des valeurs qui y sont associées, y compris des ressources qui ne sont pas directement liées à l'importance historique nationale. Ces valeurs et les conditions préalables à leur protection sont décrites dans l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu.

A. Protection des ressources de niveau I : phare de 1835

Le phare de 1835 et certains vestiges structuraux exhumés durant sa restauration constituent les ressources de niveau I du LHNC du Cap-Spear; autrement dit, il s'agit des ressources reliées directement à l'importance historique nationale du lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative prévoit certains objectifs qui, s'ils sont atteints, assureront l'intégrité commémorative du phare de 1835. Le phare doit être :

- Stable et protégé des dommages délibérés, indirects ou cumulatifs résultant de processus humains ou naturels
- Laissé à son emplacement original
- Protégé des aménagements et des activités qui soient incompatibles avec son caractere historique ou qui n'en pas compte
- Surveillé et entretenu conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles*

et aux *Normes de gestion des collections* de Parcs Canada
- Compris et reconnu par tous ceux dont les décisions et les activités ont un impact sur sa gestion
- Compris et reconnu par autant de Canadiennes et de Canadiens que possible

Depuis la restauration du phare durant les années 1970, ses éléments architecturaux (structuraux, extérieurs et intérieurs) ont été bien entretenus et la ressource est dans un état stable. Parcs Canada devra continuer d'entretenir la structure du phare tout en préservant les valeurs reconnues dans l'énoncé d'intégrité commémorative et l'énoncé de valeur patrimoniale du BEEFP. Les mesures continues de protection et d'entretien tireront parti des connaissances cumulatives sur le lieu et de pratiques exemplaires pour en assurer une gestion adéquate et efficace. À cette fin, un Dossier de lieu sera créé. Ce document permettra de centraliser les dossiers et la documentation sur les changements et interventions affectant les ressources culturelles de niveau I du LHNC du Cap-Spear, ainsi que d'en faciliter l'accès, de manière à assurer la continuité des informations et à alimenter les futurs processus de prise de décisions. Le Dossier de lieu devra consister en ensembles complets de documents, de dessins, de cartes, de photographies, de rapports archéologiques et de dossiers connexes touchant les décisions de recherche, d'évaluation, d'intervention et de gestion. En permettant la consultation du Dossier de lieu par voie électronique, on donnera aux gestionnaires un accès direct à ces informations.

Parcs Canada doit être prêt à affronter toute nouvelle menace potentielle à l'intégrité commémorative des ressources en évaluant les risques auxquels elles sont exposées et en prévoyant des mesures d'intervention rapides. Les directives de protection et d'entretien réguliers des ressources du patrimoine bâti, y compris du phare de 1835 et de la maison des gardiens de phare/Centre d'accueil, et des objets historiques du LHNC du Cap-Spear devraient être précisées dans un Plan de conservation et d'entretien où seront clairement indiquées les mesures d'entretien et de surveillance propres à garantir l'intégrité commémorative à long terme de ces ressources.

De nouveaux aménagements (et parfois des activités ou des événements) peuvent jurer avec le caractère du phare de 1835, le dominer ou en bloquer les perspectives. En planifiant tout aménagement dans le lieu et ses environs, il y faudra porter une grande attention aux perspectives qui rappellent le rôle du lieu pour la navigation maritime (par ex., entre le phare de 1835 et Signal Hill, le goulet, le phare de Fort Amherst et la baie de St. John's), et à la vue du phare depuis son approche terrestre, qui met en relief l'isolation du lieu. L'intérêt accru pour la mise en valeur de la région entourant le LHNC du Cap-Spear suppose que Parcs Canada devra oeuvrer avec les agences intéressées à la planification et à l'aménagement de ces terrains, pour veiller à ce qu'elles respectent et comprennent la valeur des perspectives et des autres aspects importants du lieu.

Objectif :
S'assurer que les valeurs patrimoniales des ressources de niveau I du LHNC du Cap-Spear soient préservées, en veillant au bon état physique des ressources, en répondant rapidement et efficacement aux menaces et en préservant un cadre visuel suffisamment vaste pour ces ressources.

Mesures :
Parcs Canada :
- Créera un Dossier de lieu, y compris de l'information à jour sur les décisions et les interventions de gestion courantes et passées qui ont un impact sur les structures historiques du lieu et sur les autres ressources culturelles qu'on peut y observer.
- Formulera et appliquera un Plan de conservation et d'entretien pour le patrimoine bâti et les objets historiques du lieu.
- Évaluera les projets d'aménagement du lieu en s'inspirant de son énoncé d'intégrité commémorative et de la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada; évaluera l'impact des éléments qui nuisent aux perspectives

et l'atténuera lorsqu'ils seront réparés ou remplacés.
- Contribuera aux processus de planification d'autres agences municipales, provinciales et fédérales afin de les encourager à utiliser les terres adjacentes au lieu d'une manière compatible avec ses valeurs d'intégrité commémorative.
- Intégrera les valeurs patrimoniales associées aux structures historiques du lieu dans le programme de mise en valeur de son patrimoine.

B. Protection des autres ressources culturelles

En plus des ressources culturelles associées à son importance nationale, le LHNC du Cap-Spear possède d'autres ressources importantes, historiques ou autres. Les ressources de niveau II touchent d'autres aspects de l'histoire du lieu ou concernent des aspects du phare durant une période autre que celle qu'on commémore au phare de 1835.

On peut regrouper ces ressources de niveau II en quatre grandes catégories :
- Le travail du gardien de phare et son évolution
- Le complexe de défense de la Seconde Guerre mondiale
- L'utilisation traditionnelle
- Les objets historiques

Le travail du gardien de phare et son évolution

On a utilisé un phare au cap Spear depuis 1836 jusqu'à nos jours. Le phare original de 1835 a connu diverses modifications au fil du temps. Les terrains environnants ont été modifiés en fonction des activités et des infrastructures associées aux besoins du phare et des familles qui y ont vécu. En 1955, les activités de signalisation ont déménagé dans un nouveau complexe, à proximité du phare original, qui consistait en une tour de béton, deux résidences et leurs annexes.

Les ressources culturelles de niveau II liées à l'exploitation du phare touchent de près l'évolution de cette activité au lieu, soit le quotidien et les modes de vie des gardiens et de leurs familles, le soutien et l'infrastructure nécessaires au maintien du phare et la forte connexion du lieu à la famille Cantwell.

IMAGE 12. Avec la permission de la famille Cantwell.

Pour faire en sorte que ces valeurs soient respectées, Parcs Canada devra : parler davantage de l'histoire du phare; surveiller les vestiges archéologiques et protéger les vestiges au sol associés à l'exploitation du phare; fournir de l'information sur la collection archéologique; et s'entendre avec la Garde côtière pour faire en sorte que les valeurs associées au complexe de phare contemporain soient respectées.

Objectif :

Veiller à ce que les valeurs patrimoniales des ressources associées à l'histoire du phare du cap Spear soient protégées et communiquées.

Mesures :

Parcs Canada :
- Formulera et appliquera un Plan de conservation et d'entretien du patrimoine bâti et des objets historiques du lieu.
- Demandera au BEEFP de procéder à l'évaluation de l'ancienne maison du gardien de phare/Centre d'accueil; oeuvrera avec la Division de la Garde côtière de Pêches et Océans Canada afin de soumettre les éléments du complexe de phare contemporain qui lui appartiennent à l'évaluation du BEEFP.

- Examinera avec la Division de la Garde côtière de Pêches et Océans Canada les façons de gérer les éléments du complexe de phare contemporain qui lui appartiennent en tenant compte des valeurs de ces structures en tant que complexe représentatif de l'évolution des phares au cap Spear et en respectant les autres caractéristiques patrimoniales reconnues par l'évaluation du BEEFP.
- Veillera à ce que les ressources archéologiques et les vestiges sur le terrain associés à l'histoire des phares et à la défense côtière soient protégés et gérés adéquatement en créant et en tenant à jour un répertoire des ressources, en surveillant celles-ci et en les respectant dans toute activité de planification et d'aménagement.
- Intégrera l'évolution de l'histoire des phares à l'expérience sur place de mise en valeur du patrimoine.

Défenses de la Seconde Guerre mondiale

Situé à une des extrémités d'une route maritime directe entre l'Europe et l'Amérique du Nord, le cap Spear a joué un rôle crucial durant la Seconde Guerre mondiale. Sous le nom de Fort Cape Spear, le lieu a vu la construction d'une batterie de défense côtière armée de deux pièces de 10 po chargées de protéger les approches du havre de St. John's. De 1941 à 1945, des troupes canadiennes et américaines ont occupé la caserne du Fort Cape Spear. La caserne, les salles de mess et les cantines bâties durant cette période ont été démolies après la guerre, mais les emplacements de pièces, les tubes de canons et certains autres vestiges de cette époque ont survécu. Les deux tubes de canons de 10 po restants, montés sur des traverses de bois à l'intérieur de leurs emplacements, sont en bon état et stabilisés.

Bien que beaucoup ait déjà été fait pour réparer et stabiliser des sections de la batterie de la Seconde Guerre mondiale, Parcs Canada devra assurer de façon plus concertée l'intégrité à long terme de la ressource. Des spécialistes en génie devront évaluer l'état des structures et recommander les réparations appropriées. L'évaluation devrait nous éclairer sur le processus et les causes de la détérioration, ainsi que sur les mesures de conservation à envisager pour assurer la sécurité du public, la mise en valeur du patrimoine, l'utilisation avisée et efficace des fonds et une saine intendance de l'environnement.

Le LHNC du Cap-Spear contient d'autres vestiges militaires distincts de ceux qui sont associés au phare. Au nombre de ces vestiges, il y a divers bâtiments, chemins et systèmes de services public qui remontent à son occupation à des fins militaires. Pour l'essentiel, l'utilisation du lieu par les militaires n'a pas empiété sur les opérations du phare. Parcs Canada devra faire l'inventaire de ces vestiges pour en assurer la protection.

Objectif :

Protéger et communiquer les valeurs patrimoniales des ressources associées à la défense au LHNC du Cap-Spear.

IMAGE 13. Emplacement de la pièce nº 2. *Pam Conshine 2000.*

Mesures :

Parcs Canada :

- Continuera de surveiller, d'entretenir et de gérer les deux tubes de pièces de 10 po à titre d'éléments intégraux du complexe de défense côtier de la Seconde Guerre mondiale.
- Évaluera les scénarios de conservation requis pour stabiliser le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale.
- Veillera à ce que les vestiges des ouvrages de la Seconde Guerre mondiale soient localisés, compris et intégrés à la planification du lieu.

- Veillera à ce que l'histoire de la Seconde Guerre mondiale au cap Spear soit incorporée au programme de mise en valeur du patrimoine du lieu.

Utilisation traditionnelle

Comme pour la plus grande partie du littoral de Terre-Neuve avant la construction de routes, l'accès au cap Spear depuis les villages adjacents se faisait par bateau ou à pied. Des vestiges des passerelles et des sentiers qui reliaient le cap aux villages voisins et à un réseau de sentiers côtiers existent toujours. Ce réseau de sentiers est précieux en ce qu'il représente les liens et les rapports entre le cap Spear et les collectivités voisines. Des éléments de ce réseau de sentiers traversent la propriété administrée par Parcs Canada.

Pour assurer le respect des valeurs patrimoniales des segments de sentiers situés à l'intérieur des terrains du LHNC du Cap-Spear qu'il administre, Parcs Canada devrait oeuvrer avec des groupes intéressés au réseau de sentiers, notamment avec l'East Coast Trail Association. Parcs Canada devra examiner et planifier la protection des ressources culturelles du lieu, la sécurité du public sur les sentiers avoisinant la côte et la route, l'intendance de l'environnement dans le cas des sentiers situés à proximité d'aires naturelles vulnérables, l'expérience de mise en valeur du patrimoine et l'orientation aux débuts de sentiers.

Objectif :

Veiller à ce que les segments du réseau de sentiers côtiers traditionnels qui se trouvent au LHNC du Cap-Spear soient protégés et, s'il y a lieu, intégrés au réseau de sentiers de l'extérieur du lieu, et ce, sans empiéter sur ses valeurs patrimoniales.

Mesures :

Parcs Canada :

- En collaboration avec des agences ou des organisations externes, veillera à ce que les valeurs patrimoniales du LHNC du Cap-Spear soient comprises et respectées.
- S'efforcera d'associer le réseau de sentiers côtiers de l'extérieur du parc au processus de planification de la mise en valeur du lieu, ainsi qu'aux activités de mise en valeur du patrimoine offertes sur place.

Objets historiques

Divers objets historiques commémorent et mettent en valeur le LHNC du Cap-Spear, notamment les ressources culturelles placées dans le phare et le Centre d'accueil, la collection archéologique conservée dans une installation sécuritaire, et les plaques et monuments situés sur place. On devra poursuivre les efforts en vue de fournir un niveau approprié de gestion des collections tout en facilitant l'accès aux informations à leur sujet.

La collection d'objets historiques aide les visiteurs à se faire une idée de la vie dans le phare de 1835, de l'âge du bâtiment et des conditions dans lesquelles vivaient les familles des gardiens de phare. Depuis la remise à neuf de l'intérieur du phare, Parcs Canada a formulé une nouvelle directive pour assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. L'intérieur remeublé du phare, ainsi que d'autres efforts de mise en valeur déployés au lieu, peuvent ne pas présenter de façon efficace les messages dégagés dans l'énoncé d'intégrité commémorative. Le rôle de l'ameublement intérieur du phare devrait être revu dans le cadre d'un examen complet des activités de mise en valeur du patrimoine offertes au LHNC du Cap-Spear, pour faire en sorte que l'ameublement intérieur et les objets historiques du lieu transmettent bien son importance historique nationale.

IMAGE 14. Partie de la collection de conservation, cuisine, phare du cap Spear. *Pam Carstine 1997*

Le cap Spear continuera d'être important pour les gens comme endroit où se souvenir de ceux et celles qui ont perdu la vie au cap ou en mer. Parcs Canada devra continuer d'oeuvrer avec les particuliers et les groupes qui ont érigé des monuments, de façon à assurer une utilisation appropriée du lieu sans nuire pour autant à son intégrité commémorative. Des lignes directrices nationales cohérentes pour ce genre de commémoration devront être formulées pour tous les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux.

Objectif :
Protéger et communiquer les valeurs patrimoniales des objets historiques qui commémorent et mettent en valeur l'importance historique nationale et les autres valeurs du LHNC du Cap-Spear.

Mesures :
Parcs Canada :

- Continuera de faire tous les ans l'inventaire et l'évaluation des collections de conservation et archéologiques, ainsi que des plaques et des monuments, en recourant aux spécialistes requis pour orienter la prise de décisions qui auront un impact sur les objets historiques.
- Vérifiera l'intégrité commémorative des objets historiques qui contribuent aux activités de mise en valeur du patrimoine offertes sur place, dans le cadre d'une évaluation complète du programme de mise en valeur du patrimoine.
- Formulera et appliquera un Plan de conservation et d'entretien du patrimoine bâti et des objets historiques du lieu; formulera et mettra en place un Plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre pour les objets historiques, qui comprendra une évaluation des dangers comme l'incendie et qui tiendra compte des exigences de sécurité.
- Participera à la formulation de lignes directrices nationales sur les commémorations par des tiers aux aires nationales de protection du patrimoine.

C. Valeurs naturelles

Outre son importance culturelle et historique, le LHNC du Cap-Spear possède de riches valeurs liées au patrimoine naturel. Parcs Canada s'est engagé à gérer les valeurs naturelles des lieux historiques nationaux qu'il administre. Les politiques et les lois en vigueur donnent à l'Agence Parcs Canada des directives claires sur la gestion des ressources naturelles sous sa responsabilité, sur l'examen des facteurs écologiques dans le cadre de la prise de décisions et sur l'évaluation des plans et des aménagements. Parcs Canada reconnaît les impacts que l'utilisation et l'aménagement du lieu par les humains peut avoir sur l'environnement naturel et, dans la mesure du possible, s'efforce d'éviter de nuire aux valeurs naturelles des lieux historiques nationaux.

Pour avoir une bonne compréhension du patrimoine naturel de Cap-Spear et des impacts cumulatifs de son utilisation par les humains, il faudra mettre à jour les connaissances sur les ressources naturelles du lieu. On devra donc réviser l'inventaire et l'évaluation des ressources naturelles pour avoir de l'information à jour sur les valeurs naturelles du lieu (y compris les changements à l'environnement naturel observés depuis la dernière évaluation et la détermination d'éléments d'importance naturelle particulière) et une évaluation de ce qui menace ces valeurs. Ce rapport orientera les efforts de protection et de mise en valeur du patrimoine et servira de base aux recherches ultérieures ou aux évaluations environnementales d'aménagements au lieu.

Objectif :
Veiller à ce les valeurs du patrimoine naturel des terrains administrés du LHNC du Cap-Spear soient protégées et respectées dans les décisions qui ont un impact sur le lieu.

Mesures :
Parcs Canada :

- Mettra à jour l'inventaire et l'évaluation des ressources naturelles du LHNC du Cap-Spear.

- Gérera le LHNC du Cap-Spear en respectant les valeurs de son patrimoine naturel, conformément à la *Politique sur les parcs nationaux* et à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.
- Intégrera les valeurs liées au patrimoine naturel à l'expérience de mise en valeur du patrimoine du lieu.

6.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme de mise en valeur du patrimoine du LHNC du Cap-Spear est constitué d'activités, d'installations, de produits et de services qui sensibilisent le public au fait que le lieu est un élément du réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, et qui encouragent la jouissance, la connaissance et la compréhension des ressources historiques et patrimoniales du lieu. En mettant l'accent sur l'éducation et la compréhension, les activités de mise en valeur du patrimoine visent autant les visiteurs du lieu que le public de l'extérieur.

Au LHNC du Cap-Spear, le programme de mise en valeur du patrimoine devrait être conçu à la lumière des deux messages d'importance nationale suivants :

- **Le phare du cap Spear a une importance historique nationale à cause de son âge.**
- **Le phare du cap Spear a une importance historique nationale à cause de son architecture.**

IMAGE 15. Escalier reliant la tour du phare contemporaine à l'emplacement de pièce nº 2. *Pam Constine 2000.*

L'intégrité commémorative du lieu sera assurée si :

- Les visiteurs comprennent et endossent les messages sur l'importance historique nationale et les autres valeurs patrimoniales du lieu.
- Les Canadiens ont des occasions de comprendre et de reconnaître les messages sur l'importance historique nationale par l'entremise de programmes et d'activités de diffusion.
- Les messages et les ressources culturelles du lieu sont présentés avec intégrité conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.
- Les messages du lieu sont présentés au moyen de programmes et d'activités variés et efficaces qui conviennent à ses visiteurs et aux publics de l'extérieur.
- Les autres valeurs patrimoniales du lieu sont présentées de façon à ne pas submerger les messages sur son importance historique nationale.
- Des méthodes permettant de mesurer l'efficacité des communications sont en place.

A. Mise en valeur du patrimoine sur place

Parcs Canada devrait améliorer la communication des messages sur le lieu en améliorant le programme de mise en valeur du patrimoine au LHNC du Cap-Spear. Ce programme devrait offrir aux visiteurs une bonne orientation et une introduction au lieu, et parvenir à présenter aux visiteurs les messages nationaux de Parcs Canada, ainsi que les messages associés à l'importance historique nationale et aux autres valeurs du lieu. En général, la mise en valeur du patrimoine sur place se fera par expérience directe : les ressources culturelles, les attraits naturels et les panoramas du lieu fourniront cette expérience, tandis que les médias d'interprétation et les programmes dispensés par les employés en faciliteront la compréhension.

Le programme de mise en valeur du patrimoine sur place du LHNC du Cap-Spear sera amélioré pour comprendre les éléments suivants :

- Les panoramas sur le phare de 1835 dans son cadre naturel à l'approche du lieu et les panneaux d'affichage produiront une impression plus nette d'arriver au lieu.
- Une aire d'orientation améliorée au terrain de stationnement permettra de fournir de l'information sur le réseau national d'aires patrimoniales protégées de Parcs Canada; les employés pourront y dispenser introduction et orientation au lieu, y percevoir les droits, y distribuer de la documentation pour visiter le lieu et y informer les personnes à mobilité réduite.
- Un dépliant et, si possible, un appareil auditif appuieront des visites auto-guidées du lieu qui intégreront les principaux points de vue et les panneaux d'interprétation.
- Des visites guidées du phare de 1835.
- Un accès piétonnier aux principaux attraits du lieu, par l'entremise des routes et des sentiers traditionnels lorsque approprié.
- Des expériences améliorées pour les personnes à mobilité réduite.

Tous les visiteurs, et en particulier ceux qui arrivent au lieu par eux-mêmes, seront encouragés à se servir de tous les aspects du programme de mise en valeur du patrimoine.

De plus en plus de visiteurs à besoins spéciaux visiteront le lieu. Il faudrait s'efforcer de mieux recevoir les personnes à mobilité réduite et celles qui éprouvent d'autres besoins spéciaux. À l'aire d'orientation améliorée, ces visiteurs trouveront de l'information sur les endroits plus accessibles du lieu, comme le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale et le point le plus à l'est du pays.

Pour les visiteurs qui arrivent par autocar de tourisme ou avec d'autres groupes de voyages organisés, on formulera une trousse d'information pré-départ qu'on distribuera aux voyagistes avant la saison touristique. Les groupes qui arrivent par autocar seront accueillis par des employés du lieu, qui leur feront un bref exposé à l'aire d'orientation améliorée. Les groupes organisés seront informés sur le site Web du LHNC du Cap-Spear, tandis que les groupes scolaires seront encouragés à participer aux activités du programme de diffusion des lieux historiques nationaux avant ou après leur visite du lieu.

Quant à ceux qui viennent profiter du patrimoine naturel du cap Spear, on s'efforcera de rendre leur visite sécuritaire et de les sensibiliser à l'histoire du lieu et aux valeurs de son patrimoine naturel. Des médias d'interprétation, des programmes et des affiches aux débuts des sentiers côtiers seront laissés en place toute l'année. On fournira aux organisateurs et aux voyagistes qui servent les groupes de touristes intéressés à la nature de l'information sur les valeurs du patrimoine naturel du lieu.

IMAGE 16. Interprétation en costume d'époque au complexe de défense de la Seconde Guerre mondiale. *Dave Taylor 1989.*

Objectif :

Fournir sur place toutes sortes d'occasions de mise en valeur du patrimoine, de façon à transmettre à tous les visiteurs les messages d'importance nationale du lieu au moyen de programmes dispensés par le personnel et d'autres médias.

Mesures :

Parcs Canada :

- Examinera et évaluera l'offre actuelle de mise en valeur du patrimoine afin de cerner les lacunes en matière de transmission des messages d'importance nationale sur le lieu.
- Formulera un Plan de mise en valeur du patrimoine encadré par la stratégie d'interprétation, afin de combler les lacunes et de recentrer les efforts de

transmission des messages d'importance nationale et des autres valeurs du lieu.
- Reverra et améliorera les programmes sur place non dispensés par du personnel, selon les besoins, conformément au Plan de mise en valeur du patrimoine.
- Étudiera avec ses partenaires la pertinence d'enrichir les programmes dispensés par le personnel (par ex. par de l'animation en costumes d'époque), conformément au Plan de mise en valeur du patrimoine.
- Créera une aire d'orientation améliorée qui contribuera à l'atteinte des objectifs formulés dans le Plan de mise en valeur du patrimoine.

B. Relations extérieures

Les activités de relations extérieures font partie d'un continuum qui touche plusieurs secteurs fonctionnels, notamment : les communications ministérielles, les communications avec les visiteurs potentiels, l'industrie du tourisme et les médias, et les activités d'éducation du public et de mise en valeur du patrimoine menées à l'extérieur du lieu. Les efforts de relations extérieures de Parcs Canada s'inspirent du document *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada*. Cette stratégie s'emploie à assurer la cohérence et la concertation des efforts de communication de Parcs Canada.

Éducation du public et diffusion

Le programme de diffusion externe du LHNC du Cap-Spear sera conçu de manière à transmettre aux non-visiteurs les messages nationaux de Parcs Canada, les messages sur l'importance nationale du lieu et les autres valeurs patrimoniales par l'entremise d'un site Web et de divers programmes de sensibilisation aux lieux historiques nationaux.

Visiteurs virtuels

Le site Web national de Parcs Canada comportera une section détaillée sur le LHNC du Cap-Spear. On trouvera sur ce site Web toute l'information requise pour préparer une visite au lieu, ainsi que des liens avec les sites Web des attraits patrimoniaux des environs. Le site sera un outil de formation utile pour les employés saisonniers de Parcs Canada et fournira de l'information au personnel d'autres lieux et aménagements touristiques fédéraux, provinciaux et municipaux.

Écoles

Un programme scolaire complet sera formulé et présenté aux écoles de la Région, dans la foulée des recommandations du *Heritage Outreach Programme Report* (1999)[1] et en collaboration avec le Programme national d'études dans les écoles de Parcs Canada. Divers programmes seront formulés pour cadrer avec les programmes et les niveaux scolaires locaux, et feront l'objet d'une bonne publicité. La Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador a produit une série d'affiches sur le patrimoine qui sont utilisées en classe pour un programme scolaire. Ces affiches et un programme de diffusion pour les groupes scolaires constitueront les grands éléments de ce programme scolaire détaillé.

Autres publics

Parcs Canada continuera de fournir de l'information à tous ceux qui désirent en savoir plus sur le lieu et encouragera la production de matériel pédagogique et promotionnel aux niveaux local et national. La production par Parcs Canada de brochures, de publications, de films/vidéos, d'oeuvres d'art et d'images à utiliser à l'échelle nationale ou par des partenaires sera guidée, encouragée et soutenue.

Objectif :

Créer des modes de diffusion à l'intention des publics non-visiteurs pour leur permettre de s'informer sur le LHNC du Cap-Spear.

Mesures :

Parcs Canada :
- Formulera un programme scolaire détaillé à la lumière du programme des écoles

[1] Document rédigé dans le cadre d'un projet conjoint de Parcs Canada et de la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador

locales et du Programme national d'études dans les écoles de Parcs Canada.
- Améliorera le site Web du LHNC du Cap-Spear pour qu'il serve de principal outil de relations extérieures et de source d'information aux visiteurs, aux étudiants et aux enseignants (y compris d'information de pré-départ et de visite) sur le lieu, sur d'autres lieux et attraits connexes et sur d'autres liens associés.
- Guidera, encouragera et soutiendra la préparation de documents, par Parcs Canada ou par d'autres, qui fournissent de l'information sur le réseau d'aires protégées du patrimoine national, sur le LHNC du Cap-Spear ou sur des thèmes associés aux valeurs patrimoniales du lieu.

Marketing et promotion

Les activités de marketing et de promotion servent à transmettre de l'information sur le LHNC du Cap-Spear aux visiteurs potentiels, à l'industrie touristique et aux médias. Le LHNC du Cap-Spear jouit d'un niveau de visibilité relativement élevé dans le monde du tourisme. Ses paysages côtiers et son isolement à une telle proximité d'un grand centre urbain y attirent les industries du cinéma et de la publicité. Parcs Canada devrait continuer d'évaluer les demandes d'utilisation du LHNC du Cap-Spear pour des activités spéciales ou pour des tournages, en s'inspirant des lignes directrices nationales en vigueur et du bon jugement des gestionnaires du lieu, de façon à ce que toute utilisation spéciale du lieu soit conforme à ce qui fait l'intérêt du lieu pour Parcs Canada et ne vienne pas compromettre son intégrité commémorative.

On s'attend à une croissance du nombre de visiteurs au LHNC du Cap-Spear, sans même tenir compte de l'impact des efforts de marketing de Parcs Canada. Ces efforts ne viseront d'ailleurs pas tant à hausser le nombre de visiteurs qu'à faire en sorte que tous les visiteurs reçoivent les informations, les connaissances et la sensibilisation requises pour tirer parti et se sentir propriétaires du LHNC du Cap-Spear et du réseau de Parcs Canada.

Avec une bonne campagne de marketing et de promotion du lieu, les visiteurs auront des attentes et une connaissance appropriées du LHNC du Cap-Spear avant leur arrivée. Les visiteurs seront au courant des facteurs de sécurité et viendront préparés aux sautes climatiques. À leur arrivée au LHNC du Cap-Spear, ils auront une bonne idée de la place du lieu dans la famille d'endroits historiques spéciaux du Canada, ainsi que du rôle que joue Parcs Canada dans l'intendance de ces lieux.

Les efforts de marketing et de promotion de Parcs Canada cibleront des publics spécifiques, à la fois dans la province et dans tout le pays. On tentera de renouveler l'expérience des visiteurs au LHNC du Cap-Spear par l'entremise de stratégies de présentation et de partenariats. Parcs Canada continue de déployer des efforts pour apprendre aux personnes qui font la promotion du lieu à respecter les messages de Parcs Canada.

Objectif :

Mettre en marché et promouvoir le LHNC du Cap-Spear de façon à ce que les visiteurs aient l'information, les connaissances et la compréhension requises pour aimer et découvrir le lieu, ainsi que pour être sensibilisés à son importance et à celle du réseau national d'aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.

Mesures :

Parcs Canada :
- Passera en revue et mettra à jour les messages de promotion du LHNC du Cap-Spear utilisés tant à l'interne qu'à l'extérieur pour mieux convenir aux publics ciblés, pour transmettre des messages sur le lieu, l'Agence et le réseau, et pour intégrer des messages sur la sécurité du public.
- Fera la publicité croisée du LHNC du Cap-Spear avec d'autres attraits du patrimoine de la région et à d'autres aménagements de Parcs Canada.
- Oeuvrera de façon continue avec les promoteurs touristiques et les fournisseurs de services touristiques de la province pour veiller à ce que leurs efforts de marketing respectent les objectifs de Parcs

Canada et l'importance historique nationale du LHNC du Cap-Spear.
- Améliorera le site Web du LHNC du Cap-Spear pour qu'il serve de principal outil de relations extérieures et de source d'information (y compris d'information de planification pré-départ et de voyage) sur le lieu, les autres lieux et attraits associés pour les visiteurs, les étudiants et les enseignants, et pour qu'il donne accès aux liens connexes.

IMAGE 16. La sécurité du public est une priorité au belvédère.
Dave Taylor 1992

6.3 VISITES ET SERVICES AUX VISITEURS

A. Installations, services et activités

Parcs Canada a pour mandat de veiller à l'utilisation appropriée des ressources et des propriétés administrées au LHNC du Cap-Spear. Les services et les installations offerts à Cap-Spear permettent un usage approprié du lieu, ajoutent au plaisir, au confort et à l'expérience des visiteurs tout en réduisant au minimum les dommages aux ressources culturelles ou aux valeurs naturelles.

Les décisions prises sur le niveau de services offert aux visiteurs et sur les aménagements connexes sont fondées sur les besoins de mise en valeur et de protection du patrimoine, de sécurité du public et d'accessibilité. À Cap-Spear, ces aménagements comprennent une aire d'orientation, des toilettes, des belvédères et des sentiers, ainsi que les ressources culturelles du lieu et l'infrastructure de soutien au programme de mise en valeur du patrimoine. Les structures et les installations doivent satisfaire à des normes architecturales et sécuritaires, tout impact environnemental qui y est associé doit être atténué, et leur construction et leur entretien doivent être économiques. Une fois en place, ils doivent répondre à des normes reconnues de sécurité, de santé et de sécurité.

IMAGE 17. Les visiteurs cherchent à accéder aux meilleurs points de vue.
Dave Taylor 1990

Un Plan d'aménagement du site sera formulé. Ce plan évaluera la valeur de l'offre actuelle de services, examinera les risques que ces services posent pour le maintien de l'intégrité commémorative du lieu et recommandera, si nécessaire, la rénovation d'installations et la construction de nouveaux aménagements. Le plan inclura les points suivants : les éléments qui nuisent à l'harmonie visuelle du lieu ou qui ne satisfont pas aux normes de sécurité ou d'accessibilité publique; les modes d'utilisation par les humains qui ont un impact négatif sur les ressources culturelles et naturelles et nuisent à la transmission des messages d'interprétation; le besoin d'améliorer la gestion de l'eau potable et des eaux usées, et de fournir un abri limité; des systèmes mécaniques et électriques modernes qui répondent aux normes et aux besoins prévus par Parcs Canada; les répercussions sur le lieu de l'aménagement des terres adjacentes; et l'amélioration de l'aire d'orientation à des fins élargies, notamment comme point de perception de droits d'entrée pour tout le lieu.

Des mesures doivent être adoptées pour assurer la sécurité du lieu et de ses installations, y compris la protection de ses ressources culturelles, de ses valeurs naturelles et de ses biens contemporains, de risques comme l'incendie, le vol et le vandalisme.

La sécurité du public est une exigence clé. Il y aura lieu de déployer des efforts additionnels pour faire en sorte que les visiteurs soient sensibilisés aux considérations de sécurité avant de venir au lieu et dès le début de leur visite. Le Plan de sécurité publique du lieu devra être mis à jour et revu pour comprendre des interventions appropriées aux facteurs de sécurité, et devra être bien connu de tout le personnel.

Objectif :
Offrir au LHNC du Cap-Spear un niveau de services et d'installations pertinent aux besoins des visiteurs en satisfaisant aux normes de santé et de sécurité, tout en protégeant le lieu et en préservant son intégrité commémorative.

Mesures :
Parcs Canada :

- Formuler un Plan d'aménagement du site qui évalue les installations et les services en place et recommande des mesures de réfection des installations et de mise en place de nouveaux services ou installations au LHNC du Cap-Spear.
- Continuera de veiller à ce que toutes les structures administrées par Parcs Canada satisfassent aux normes de sécurité incendie et aux normes de santé et sécurité pour les visiteurs et les employés.
- S'efforcera d'assurer la sécurité du public au LHNC du Cap-Spear en transmettant des messages aux visiteurs sur place, en se servant d'outils de diffusion externe et de marketing pour préparer les visiteurs potentiels à leur visite, et en mettant à jour et en appliquant le Plan de sécurité publique.
- Évaluera et/ou triera tout nouvel aménagement ou toute activité opérationnelle à la lumière de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu, de la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

B. Recherche, surveillance et évaluation

Des renseignements sur les tendances du tourisme et sur les préférences des visiteurs, tant propres au lieu que régionales et nationales, peuvent aider Parcs Canada à modifier les services et les programmes dispensés par un lieu afin de mieux répondre aux besoins du public et aux priorités de Parcs Canada. Une bonne compréhension de la fréquentation, des besoins et attentes des visiteurs et des modes de circulation au LHNC du Cap-Spear aidera à déterminer si le programme de mise en valeur du patrimoine communique les messages clés aux publics visés de façon efficace, et si les services et les installations répondent aux attentes des visiteurs sans nuire à l'intégrité commémorative ou aux valeurs naturelles du lieu. La recherche peut aussi aider à déterminer les publics cibles des activités de marketing et de promotion.

Le niveau de compréhension des visiteurs et de leurs besoins pourrait être amélioré. Les méthodes utilisées à l'heure actuelle fonctionnent bien, mais sont restreintes à des secteurs particuliers du lieu. On sait peu de chose sur les visites hors-saison et sur le lieu dans son ensemble. Le Programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada a été et continuera d'être un moyen important d'être mieux renseigné sur les visiteurs du lieu et sur l'efficacité des programmes qui y sont offerts. L'information propre au lieu sera recueillie sur place par des moyens comme le compte des visiteurs, les sondages, les commentaires et les évaluations. Parcs Canada et d'autres intervenants relèveront les tendances plus larges pour les lieux historiques nationaux aux niveaux régional ou national; les employés du lieu contribueront à ces efforts autant que possible. Il y aurait lieu d'entreprendre une étude sur l'utilisation par les visiteurs pour évaluer spécifiquement la pertinence des services, des aménagements et des opérations à la lumière des modes d'utilisation et du nombre de visiteurs. Les publics de programmes de diffusion spécifiques, par exemple les groupes scolaires, seront évalués au moyen de sondages et d'évaluations des participants. Le site Web du LHNC du Cap-Spear contribuera à la recher-

che en relevant le nombre de consultations et en recueillant les commentaires des visiteurs.

Objectif :
Continuer d'évaluer et de surveiller les modes d'utilisation par les visiteurs, leurs préférences et leurs tendances aux niveaux local, régional et national, et utiliser ces renseignements pour éclairer la prise de décisions sur la mise en valeur du programme patrimonial, l'offre de services aux visiteurs et les efforts de relations extérieures du LHNC du Cap-Spear.

Mesures :
Parcs Canada :

- Formulera un plan en vue de mettre en place une méthode continue et uniforme pour recueillir de l'information sur les visiteurs et évaluer l'interprétation sur place et diffusée, durant l'été, l'hiver et les saisons intermédiaires; il utilisera à cette fin des sondages sur la satisfaction des visiteurs, des cartes commentaires et divers autres moyens. L'Agence entreprendra aussi une étude d'utilisation du LHNC du Cap-Spear par les visiteurs pour déterminer si le niveau de services actuel répond à leurs attentes.
- Continuera d'oeuvrer avec d'autres intervenants pour en savoir davantage sur les tendances du tourisme aux niveaux régional et national.

6.4 TRAVAIL AVEC D'AUTRES INTERVENANTS

Les partenariats sont essentiels à Parcs Canada, en particulier pour la prestation de services qui dépassent le mandat de base de l'Agence. Les principaux partenariats en vigueur au LHNC du Cap-Spear ont été établis avec : la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador, une association coopérante qui dispense des services de vente au détail au lieu en vertu d'un permis; l'Association des anciens de la Garde côtière, qui gère le bâtiment qui abrite une exposition sur les phares; la Division de la Garde côtière de Pêches et Océans Canada,

IMAGE 19. Les évenements speciaux au LHNC du Cap-Spear réunissent les partenaires et les adeptes. *Dave Taylor 2000.*

qui possède et administre un complexe moderne de bâtiments de phare à l'intérieur du lieu; les propriétaires fonciers et les agences de contrôle de l'utilisation des terres, y compris la ville de St. John's, qui ont leur mot à dire sur l'utilisation et l'aménagement des environs du lieu; et les organisations intéressées au tourisme et au patrimoine, notamment les exploitants d'entreprises touristiques, qui collaborent à la promotion et au marketing du lieu, tout en fournissant l'offre touristique globale dans la région de St. John's.

On étudiera la possibilité de conclure des partenariats élargis pour dispenser de l'interprétation avec animation ou des programmes spéciaux au lieu. De tels ajouts au programme actuel de mise en valeur du patrimoine ne peuvent être offerts sans la participation d'organisations extérieures. Il faut aussi continuer d'oeuvrer de concert avec les personnes responsables des terres adjacentes au lieu, ou situées dans le cadre géographique élargi, pour veiller à la préservation des paysages importants et du sens d'isolation. Parcs Canada doit continuer de tirer parti des occasions de participer à la planification de l'utilisation des terres et de l'aménagement des propriétés adjacentes. Il y a lieu de déployer des efforts additionnels pour continuer de mettre en valeur le LHNC du Cap-Spear en tant que destination incontournable, où les visiteurs arrivent préparés et informés sur les divers autres attraits patrimoniaux de la région.

Objectif :
Oeuvrer en collaboration et en coopération avec d'autres intervenants pour préserver l'intégrité commémorative du lieu, veiller à la fourniture de services appropriés au LHNC du Cap-Spear et voir à ce que le lieu forme une composante intégrale des attraits patrimoniaux offerts dans la région.

Mesures :
Parcs Canada :

- Continuera d'utiliser et de soutenir le partenariat actuel avec la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador.
- Cherchera à établir des partenariats pour de nouvelles activités cernées dans le présent plan directeur, en plaçant en priorité les activités et mesures qui contribuent à l'atteinte de l'intégrité commémorative.
- Consultera et mobilisera les partenaires du lieu dans le cadre des projets qui ont un impact sur leurs activités.
- Évaluera les divers modes de gestion des terrains de Pêches et Océans Canada présentement situés à l'intérieur du LHNC du Cap-Spear.

7.0 Mise en oeuvre du plan directeur

IMAGE 20. Le LHNC du Cap-Spear au lever du soleil. *André Comeau 1999*

Le plan directeur propose une orientation à long terme pour le LHNC du Cap-Spear. Ce plan constitue aussi un cadre qui servira à des activités plus détaillées de planification, de recherche et de prise de décisions. La responsabilité de la gestion et de l'exploitation du LHNC du Cap-Spear revient à l'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve de Parcs Canada. C'est au directeur de l'Unité de gestion qu'il incombe de voir à la mise en oeuvre des mesures avancées dans le plan directeur.

La mise en oeuvre des éléments du plan directeur dépend de la disponibilité des ressources financières, qui est déterminée par l'entremise du processus annuel d'élaboration d'un plan d'affaires durable de l'Unité de gestion. La capacité financière de Parcs Canada fait l'objet de pressions internes et externes croissantes. Pour cette raison, Parcs Canada met de plus en plus l'accent sur le besoin pour les unités de gestion de veiller à ce que leurs plans d'activités annuels sont viables pour le fonctionnement et la gestion des parcs et des lieux, ainsi que pour les plans et les partenariats à venir.

Les mesures de gestion du présent plan directeur sont liées aux secteurs de services du plan d'affaires durable de l'Unité de gestion. Un échéancier général de mise en oeuvre des mesures de gestion est inclus ci-dessous; l'examen annuel du plan d'affaires durable déterminera ensuite les priorités d'application des mesures de gestion, tout en tenant compte de tout changement au sein de l'unité de gestion ou dans les priorités nationales. L'application des mesures sera vérifiée par l'entremise des rapports annuels sur le rendement du plan d'affaires durable de l'Unité de gestion et du Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de Parcs Canada, qui est mis à jour régulièrement.

Le niveau d'intérêt et les commentaires constructifs au cours du processus d'examen du plan directeur ont révélé que le public avait confiance dans la façon dont Parcs Canada envisageait de gérer le LHNC du Cap-Spear et qu'il était particulièrement intéressé aux prochaines étapes du programme de mise en valeur du patrimoine, à la protection du complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale et à la promotion croisée avec d'autres attraits du patrimoine de la région. Le public sera tenu au courant des diverses étapes de la mise en oeuvre du plan directeur au moyen de mécanismes opportuns et appropriés.

Le présent plan directeur orientera les activités de partenariat de Parcs Canada au LHNC du Cap-Spear au moment de la formulation des ententes et des permis. Les principaux partenaires du lieu continueront d'être consultés sur toutes les activités ou tous les plans qui sont susceptibles de les affecter.

Calendrier de mise en oeuvre du plan directeur

■ *Indique les projets à entreprendre durant la période de cinq ans indiquée*

Composante	Projet	Période du plan d'affaires durable de 5 ans	
		1ère période	2e période
Protection du patrimoine	Création d'un Dossier de lieu	■	■
	Formulation et mise en oeuvre d'un Plan de conservation et d'entretien pour le patrimoine bâti et les objets historiques du lieu	■	
	Formulation et mise en oeuvre d'un Plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre pour les objets historiques	■	
	Soumission de l'ancien complexe de phare à l'évaluation du BEEFP	■	
	Création et tenue d'un inventaire des ressources culturelles liées aux activités du phare	■	
	Localisation et analyse des vestiges du complexe de la Seconde Guerre mondiale sur le terrain, et intégration de ces vestiges à la planification du lieu		■
	Évaluation des divers modes de conservation à appliquer pour stabiliser le complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale	■	
Mise en valeur du patrimoine	Examen et évaluation des activités actuelles de mise en valeur du patrimoine, et reconnaissance des lacunes en matière de transmission des messages d'importance nationale sur le lieu	■	
	Formulation d'un Plan de mise en valeur du patrimoine fondé sur une approche interprétative, qui comble les lacunes et réoriente les efforts	■	
	Revue et amélioration, au besoin, des programmes sur place non dispensés par le personnel, conformément au Plan de mise en valeur du patrimoine		■
	Création d'un programme pédagogique détaillé en harmonie avec le programme d'études	■	
	Amélioration du site Web	■	
	Revue et mise à jour des informations de marketing	■	
	Création d'une aire d'orientation améliorée qui contribuera aux objectifs du Plan de mise en valeur du patrimoine		■
Services aux visiteurs	Élaboration d'un moyen détaillé et uniforme de collecte d'information sur les visiteurs durant l'été, l'hiver et les saisons intermédiaires; lancement d'une étude sur l'utilisation par les visiteurs		■
	Formulation d'un Plan d'aménagement du site	■	
	Vérification de toutes les structures administrées par Parcs Canada afin qu'elles respectent les normes en matière de sécurité incendie, de santé et de sécurité pour les visiteurs et les employés	■	
	Mise à jour et application du Plan de sécurité publique	■	
Gestion de Parcs Canada	Mise à jour de l'Inventaire et de l'évaluation des ressources naturelles	■	
	Recherche de partenariats pour les nouvelles activités prévues dans le plan, en mettant en priorité les activités et les interventions qui contribuent à l'atteinte de l'intégrité commémorative	■	■

8.0 Évaluation des impacts et évaluation environnementale

Toute initiative fédérale soumise à l'examen du Cabinet ou du Ministre doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique de manière à déterminer ses impacts éventuels sur l'environnement et, le cas échéant, à évaluer les mesures propres à réduire ces impacts au minimum (*Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes de 1999* et *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada)*. Par conséquent, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée sur la version finale du plan directeur du lieu historique national du Cap-Spear.

Cette évaluation environnementale stratégique a conclu que les stress potentiels aux caractéristiques et aux processus du paysage naturel du LHNC du Cap-Spear avaient été prévus par ce plan directeur, de même que les stratégies et les mesures requises pour atténuer ces impacts.

Ceci dit, un stress potentiel demeure hors du contrôle de Parcs Canada : les activités de développement à l'extérieur des limites du LHNC du Cap-Spear, qui peuvent compromettre le sens d'isolement de l'endroit. Pour traiter de ce stress extérieur, on s'efforcera d'informer et d'éduquer les administrations, les propriétaires et les autres intervenants sur l'impact qu'aurait un tel développement sur le lieu. Parcs Canada oeuvrera aussi avec les agences responsables de la réglementation du développement, notamment avec la ville de St. John's.

À l'intérieur du lieu, on s'attend à une croissance de l'utilisation par les visiteurs dans les années à venir. On aura recours à des mesures appropriées de planification et de conception pour atténuer l'impact de cette utilisation accrue; en particulier, des sentiers et des passerelles améliorés aideront à diriger la circulation des visiteurs et à limiter leur impact à des zones restreintes du lieu. Une étude d'utilisation par les visiteurs se penchera sur l'accès et la circulation des véhicules et des piétons au lieu pour prévoir les effets de la hausse des visites, les changements dans les tendances et les impacts environnementaux futurs.

À mesure que les projets associés au présent plan seront raffinés et détaillés, ils seront évalués à la lumière des dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Il sera sans doute nécessaire de mener des évaluations environnementales préalables à diverses étapes de la planification de ces projets pour en évaluer les impacts individuels et cumulatifs.

Les aménagements proposés pour le LHNC du Cap-Spear se limitent essentiellement à l'amélioration ou à l'adaptation de l'infrastructure existante; pour cette raison, on s'attend à ce que les impacts environnementaux associés à ces activités soient minimes. Les projets prévus au Plan directeur qui nécessiteront des évaluations environnementales spécifiques seront notamment :

- Stabilisation du complexe de défense côtière de la Seconde Guerre mondiale
- Amélioration de l'aire d'orientation
- Rénovation des toilettes et des systèmes de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau
- Aménagement de nouveaux sentiers

Remerciements

ÉQUIPE D'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CAP-SPEAR

Patricia Buchanan
Planificatrice de parcs, Centre de services de l'Atlantique

Jewel Cunningham
Directrice, Lieux historiques, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve

Marilyn Dawe
Spécialiste en gestion des ressources culturelles, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve

Catherine Dempsey
Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador

Tom Gribbin
Architecte-paysagiste, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Équipe de service au client pour Parcs Canada

Bill Hockey
Architecte, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Équipe de service au client pour Parcs Canada

Patrick Lahey
Directeur des travaux généraux d'entretien, Lieux historiques, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve

Earl Luffman
Archéologue de projet, Centre de services de l'Atlantique

Dave Taylor
Marketing, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve

Judith Tulloch
Historienne, Centre de services de l'Atlantique

ANNEXE 1

Répertoire des ressources culturelles

Description	Niveau	Explication
Ressources bâties		
Phare de 1835	I	
Vestiges structurels du phare d'origine	I	
Vestiges structurels des ajouts au phare, de la clôture et des toilettes	II	
Clôture et toilettes	Autre	
Mât de signalisation	Autre	
Complexe du phare contemporain	II	
Batterie de la Seconde Guerre mondiale	II	Phare, maisons du gardien de phare et de son adjoint, deux hangars, bâtiment de la corne de brume, pylône radio. Blockhaus en béton, deux emplacements de pièces, deux tubes de pièces de 30 tonnes, salle de préparatifs, poudrière, tranchées de raccordement
Paysage		
Lieu désigné - Fondation du phare de 1835	I	
Fondations des annexes au phare original	II	
Fondations et vestiges des structures auxiliaires	II	
Traces de sentiers et de routes	II	
Traces d'activités agricoles	II	
Plaques et monuments		
Plaque de la Commission des lieux et monuments historiques	II	
Croix du souvenir	II	
Plaque commémorative de l'inauguration du lieu	II	
Collection archéologique	II	Environ 300 articles (porcelaine, verre, vestiges fauniques, cuir, pipes et artefacts divers) récupérés de fouilles en 1976 et 1978 et recueillis sur le sol en 1983
Collection de conservation		
Artefacts et meubles d'époque dans le phare de 1835	II	
Reproductions d'artefacts et de meubles	Autre	
Autres objets	II	Plateau de jeu, burette, entonnoir, collage souvenir du cap Spear

ANNEXE 2

Ouvrages de référence choisis

Bush, Edward F. *Le phare canadien*. Lieux historiques canadiens. Publications hors-série d'archéologie et d'histoire, no. 9. Ottawa - Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, Parcs Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, 1974.

Ville de St. John's. *St. John's Municipal Plan (updated), as revised 1990, consolidated 06,03,1994*. Service du génie et de la planification, 1994.

— *The 1994 Development Regulations*. Service du génie et de la planification, 1994.

— *Cruise Ship Passenger Survey, Regal Empress Visits July 23, 1998*, and July 22 and August 12, 1999. Service du développement économique et du tourisme, 1999.

— *Cruise Ship Passenger Survey, Royal Princess Visit September 1999*. Service du développement économique et du tourisme, 1999.

— *Group Tour Industry Year End Review, 2000*. Service du développement économique et du tourisme, 2000.

— *St. John's Motorcoach Study Survey Results, 1998*. Service du développement économique et du tourisme, 1998.

East Coast Trail Association. *The East Coast Trail*, 1998. www.ecta.nf.ca

Economic Planning Group of Canada. *Newfoundland and Labrador Product Market Match Study*, XV vols., ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 1996.

Fulton, Gordon. *Framework for Evaluating the National Historic Significance of Lighthouses*, Direction des services historiques, Rapport au feuilleton de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Ottawa, 1998.

Keel-Ryan, Juanita. *Market Study Cape Spear National Historic Site*, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve, Parcs Canada, 1999.

Molloy, David J. *The First Landfall: Historic Lighthouses of Newfoundland and Labrador*, St. John's (T.-N.-L.) : Breakwater, 1994.

Northland Associates Ltd., *Cape Spear National Historic Park, Newfoundland, Preliminary Natural Resources Reconnaissance and Evaluation*, 1979.

Parcs Canada, *Cape Spear National Historic Site Visitor Satisfaction Survey 1997*, Centre de services de l'Atlantique, 1997.

— *Cape Spear National Historic Site Visitor Satisfaction Survey 1998*, Centre de services de l'Atlantique, 1998.

— Cape Spear National Historic Site Visitor Satisfaction Survey 1999, Centre de services de l'Atlantique, 1999.

— *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1994.

— *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, novembre 2000.

— *Cape Spear National Historic Site Visitor Information Programme, 2000*, Centre de services de l'Atlantique, 2000.

— *Énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique national du Canada du Cap-Spear*, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve, juin 1999.

— *Examen du plan directeur du lieu historique national du Canada du Cap-Spear*, Bulletin, été 2000, Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve, 2000.

—. *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada*, Bureau national de Parcs Canada, septembre 2001.

—. *Messages de Parcs Canada : Trousse des employés*, Bureau national de Parcs Canada, novembre 2001.

Tulloch, Judith. *Cape Spear Lighthouse, Cape Spear National Historic Park*. Manuscript Report Series no. 208. Ottawa: Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1977.